

Rapport sur la santé, la sécurité et le développement durable

Index du contenu GRI –
Rapport 2019 sur la SSDD d'IAMGOLD

2019

Index du contenu GRI – Rapport 2019 sur la SSDD d'IAMGOLD



Contenu

1	Message du président
4	Cibles et réalisations
6	Éléments généraux d'information
14	Normes économiques
26	Normes environnementales
55	Normes sociales

Message du président

L'année 2019 s'est avérée excitante pour IAMGOLD. Nous avons mis l'accent sur les améliorations opérationnelles, l'avancement des travaux techniques et l'atténuation des risques liés aux projets tout en conservant et en renforçant notre état de la situation financière. À Westwood, nous avons aligné notre structure de coût au niveau de production. Nous avons commencé à transporter du minerai extrait du gisement Saramacca à l'usine de Rosebel, et ce faisant nous positionnons Rosebel en vue d'un bel avenir. À Essakane, nous avons annoncé des résultats positifs à la suite de l'étude de faisabilité des projets de charbon en lixiviation et de lixiviation en tas. L'étude de faisabilité procure un plan solide et à faible coût présentant une option future qui sera intégrée dans l'examen d'optimisation en cours. Notre équipe d'exploration a fait un travail remarquable pour maintenir un bon éventail de projets. Leurs efforts ont été soulignés par l'Association de l'exploration minière du Québec, qui a décerné le prix de Découverte de l'année en 2019 au projet Nelligan en 2019.



Gord Stothart
Président et chef de la direction

Nous avons également connu d'importants changements organisationnels depuis 2020. À la suite de la décision de Steve Letwin de prendre sa retraite au premier trimestre de 2020, j'ai endossé le rôle de président et chef de la direction d'IAMGOLD. J'ai rejoint IAMGOLD en 2007 et à titre de chef de l'exploitation, je supervisais tous les aspects des exploitations et des projets de mise en valeur. Je crois fermement en la culture opérationnelle de santé et sécurité d'IAMGOLD et en l'engagement à l'égard de Zéro Incident. Les changements organisationnels que j'ai apportés depuis mon entrée en fonction reflètent mon désir de renforcer notre engagement organisationnel à l'égard du développement durable et de Zéro Incident.

L'année 2019 a placé l'entreprise en bonne position pour traverser une année tumultueuse à l'échelle mondiale en 2020. Le siège social d'IAMGOLD et les équipes aux sites ont effectué un travail remarquable pour assurer la continuité des activités à l'apparition de la COVID-19. Cette année, la pandémie nous a montré pourquoi notre engagement à l'égard de l'excellence environnementale, sociale et en gouvernance (ESG) est si important. Dès le début de la pandémie, nos exploitations ont eu à relever le double défi d'assurer la continuité des activités et de soutenir les communautés hôtes et les gouvernements. En quelques semaines à peine, nous avons mobilisé nos ressources et nous nous sommes engagés à verser 1,5 million de dollars américains en soutien additionnel aux communautés en plus de nos autres investissements communautaires. En combinant des dons en nature et de l'aide monétaire, nos contributions comprenaient le renforcement de la sécurité alimentaire, les dons de matériel médical et des équipements de protection individuelle pour consolider les fonds d'aide à lutte contre la COVID-19. Nous avons décrit le soutien apporté dans notre rapport sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.

La COVID-19 a fait réaliser à bien des gens combien notre économie et notre société sont vulnérables à certains risques. Dans ce contexte, nous serions négligents si nous n'abordions pas les risques que représentent les changements climatiques. IAMGOLD a passé les dernières années à réduire progressivement son empreinte carbone au moyen d'investissements dans l'énergie renouvelable à nos exploitations. Du point de vue de l'industrie, la lutte contre les changements climatiques nécessite d'accorder la priorité à l'utilisation responsable de l'énergie, de maximiser les gains d'efficience et d'explorer les stratégies en vue d'obtenir une neutralité carbone. Chez IAMGOLD, nous avons entamé des discussions sérieuses concernant la marche à suivre pour atteindre la neutralité carbone en vue de positionner l'entreprise dans une économie post-carbone. Nous avons récemment formé un comité d'ESG composé de membres de la haute direction, de hauts cadres des exploitations et de responsables du développement durable du siège social qui élaboreront un plan d'action définitif établissant des objectifs. Notre objectif est d'avoir un plan préliminaire en place d'ici la fin de 2021.



La santé et la sécurité sont au cœur de la quête incessante à l'égard de la vision Zéro Incident d'IAMGOLD. Pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire, IAMGOLD est consciente qu'il faut aller au-delà des politiques et des procédures : il faut bâtir une culture de santé et sécurité aux côtés des employés et promouvoir la santé et le bien-être des communautés locales. »

Également en 2020, les récents événements survenus aux États-Unis et ailleurs ont déclenché une vague de manifestations à l'échelle mondiale qui réclament une meilleure justice et un traitement équitable pour les personnes sous-représentées, pauvres et marginalisées, particulièrement en raison de leur ethnie. IAMGOLD condamne sans équivoque toute forme d'inégalité, de discrimination et de haine. Nos valeurs indiquent explicitement que nous nous comportons de manière respectueuse et favorisons la diversité. Afin de mettre en place des actions concrètes pour joindre nos gestes à nos paroles, nous avons créé un groupe de travail dirigé par l'équipe de la haute direction, qui réunit diverses personnes de partout dans l'entreprise qui examineront la diversité et l'inclusion chez IAMGOLD.

La santé et la sécurité sont au cœur de la quête incessante à l'égard de la vision Zéro Incident d'IAMGOLD. Pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire, IAMGOLD est consciente qu'il faut aller au-delà des politiques et des procédures : il faut bâtir une culture de santé et sécurité aux côtés des employés et promouvoir la santé et le bien-être des communautés locales. Nous continuons de mettre en œuvre le programme Mind-Body-Achievement (MBA), version 2.0, à tous nos sites. En 2019, nous avons été en mesure d'améliorer le taux total d'incidents enregistrables (TIE) et le taux de jours d'absence, restriction ou transfert (JART) comparativement à 2018. À la fin de 2019, nous avons enregistré un taux TIE de 0,87 et un taux JART de 0,51, une diminution de 23 % pour chaque indicateur par rapport à 2018. Nos taux de perte de temps en raison d'accident (PTA) ont augmenté de 8 % par rapport à 2018. Malheureusement, un décès est survenu à Essakane en 2019. Cet incident nous rappelle amèrement que, malgré tous les progrès réalisés, aussi importants soient-ils, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Tant à Rosebel qu'à Westwood, d'importantes améliorations dans les résultats de santé et sécurité ont eu lieu, se traduisant par une tendance à la baisse des taux TIE et JART depuis 2018. Le taux JART et le taux TIE ont augmenté respectivement de 40 % et de 54 % à Essakane. Dans l'ensemble, d'une année à l'autre, notre performance en ce qui a trait aux indicateurs clés en santé et sécurité est en baisse, et jusqu'à présent, l'année 2020 devrait être l'une de nos meilleures années en termes de performance en santé et sécurité.

En 2019, un incident malheureux s'est produit à notre concession Rosebel impliquant la police locale et des mineurs artisanaux non autorisés qui s'est soldé par le décès d'un mineur non autorisé. À la suite de l'événement, nous avons suspendu temporairement les activités minières pour mener une enquête sur cet incident avec les autorités gouvernementales et nous assurer de mettre en place des mesures d'atténuation pour prévenir des incidents futurs avant de reprendre nos activités. Plus tôt cette année, Rosebel, le gouvernement du Suriname et les autorités traditionnelles de Nieuw Koffiekamp, de Makamboa et de Kamp Mining NV ont signé une lettre commune portant sur le début des travaux concernant les ressources de la route des résidus est, ainsi que le protocole Roma East. Grâce à ces ententes, il existe maintenant un fondement juridique permettant à un maximum de 500 mineurs artisanaux de Nieuw Koffiekamp de travailler à ces deux endroits situés dans la concession de Rosebel. En rétrospective, ce tragique incident a servi de rappel important concernant notre responsabilité collective de travailler sans relâche pour prévenir de tels incidents. Grâce à la mise en œuvre d'un cadre de référence exhaustif, à des communications claires et transparentes, à l'accès des mineurs artisanaux à nos concessions et le Fonds communautaire de Rosebel pour appuyer le développement socio-économique, nous souhaitons sincèrement que toutes les parties travaillent dans l'harmonie à l'avenir.

Chez IAMGOLD, nous prenons notre permis d'exploitation social très au sérieux. Tant à Essakane qu'à Rosebel, nous nous sommes engagés à financer la mise sur pied d'un fonds communautaire. Dorénavant, la majeure partie de notre financement destiné à des initiatives d'investissement communautaire proviendra de ce fonds communautaire consacré et mis en place pour assurer un financement constant d'une année à l'autre, et ainsi éviter l'incertitude associée aux examens budgétaires. Cette mesure amène un changement particulièrement important dans le contexte d'une industrie hautement cyclique comme l'exploitation minière. Le Fonds communautaire de Rosebel a été instauré officiellement en octobre 2019 et IAMGOLD y a contribué une somme de 2,5 millions de dollars américains. De plus, IAMGOLD s'est engagée à contribuer annuellement au Fonds pour assurer sa durabilité. IAMGOLD a finalisé sa participation au fonds minier pour le développement local au Burkina Faso, mis sur pied par le gouvernement. Dans le cadre de notre entente, nous avons versé 4 millions de dollars américains au fonds et nous nous sommes engagés à verser des contributions annuellement à l'avenir.

<<

En tant que nouveau président et chef de la direction d'IAMGOLD, je renouvelle l'engagement de l'entreprise à l'égard de notre vision fondamentale Zéro Incident, notre engagement à nous efforcer constamment à atteindre les normes les plus élevées en santé et sécurité, à réduire au minimum notre impact environnemental et à travailler en coopération avec nos communautés hôtes. »

Je saisir également cette occasion de nous engager publiquement à mettre en œuvre les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable, comme complément à nos engagements en cours conformément à l'initiative Vers de développement minier durable (VMD) de l'Association minière du Canada. Nous publierons notre premier rapport sur les Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable à l'automne 2020 qui décrira notre évaluation des écarts et notre calendrier de mise en œuvre.

À Côté Gold, nous avons célébré la signature d'une entente sur les répercussions et les avantages avec les Premières Nations de Mattagami et Flying Post au printemps 2019. L'entente nous procure des assises solides pour aller de l'avant avec le projet et a amené les conseils d'administration d'IAMGOLD et de Sumitomo vers la décision de construire le projet à l'été 2020. Dès le départ, nous nous sommes engagés à adopter une approche collaborative dans l'administration et la gestion du projet Côté Gold. En plus des initiatives d'emploi et des mesures environnementales, un plan socio-économique détaillé de gestion et de suivi est élaboré conjointement avec les Premières Nations locales en vue de surveiller les répercussions de la mine sur les communautés avoisinantes. Les Premières Nations de Mattagami et Flying Post et IAMGOLD seront copropriétaires et cogestionnaires du plan. Un comité de gestion environnementale assurera la supervision et la mise en œuvre du plan.

À Essakane, nous avons célébré la fin de la phase 1 du projet Triangle d'eau. IAMGOLD, en partenariat avec le gouvernement du Canada, Cowater et One Drop, ont investi 17,4 millions de dollars américains dans la construction et le renouvellement de l'infrastructure d'eau ainsi que la promotion de bonnes pratiques d'hygiène. IAMGOLD recherche activement des partenaires à la phase 2 de cette initiative en vue de prolonger l'infrastructure d'eau au-delà de Dori à deux autres communautés à proximité de la mine Essakane.

L'approche d'IAMGOLD à l'égard du développement durable dénote la nature de ses activités. Des industries capitalistiques comme l'exploitation minière génèrent un rendement après de longues périodes. Il est extrêmement important que nos activités soient axées sur l'obtention et le maintien de nos permis d'exploitation sociale pendant cette même période. Pour ce faire, nous devons investir constamment dans nos programmes afin de déterminer, de gérer et d'atténuer les répercussions de nos activités, tout en assurant en même temps que les communautés touchées et les parties prenantes retirent des avantages de nos activités au-delà du minimum requis par la loi et au moyen d'initiatives qui résisteront au temps et procureront des avantages bien au-delà de la durée de vie de l'exploitation minière. IAMGOLD possède un long historique d'activités axées sur le développement durable et une partie de notre résilience opérationnelle repose sur de fortes pratiques de développement durable. Le soutien apporté à un bon programme de RSE est ancré dans notre culture organisationnelle. Nous sommes reconnus pour être l'une des meilleures entreprises socialement responsables et nous sommes fiers de contribuer au développement durable. En tant que nouveau président et chef de la direction d'IAMGOLD, je renouvelle l'engagement de l'entreprise à l'égard de notre vision fondamentale Zéro Incident, notre engagement à nous efforcer constamment à atteindre les normes les plus élevées en santé et sécurité, à réduire au minimum notre impact environnemental et à travailler en coopération avec nos communautés hôtes.

Salutations,



Gord Stothart
Président et chef de la direction

Cibles et réalisations

OBJECTIFS DE 2019	SURVOL	ÉTAT
Mettre en œuvre l'ERA conclue avec la Première Nation de Mattagami et la Première Nation Flying Post L'ERA comprend des engagements et des dispositions visant l'emploi, la formation et l'octroi de contrats, ainsi qu'un cadre pour soutenir la délivrance de permis. Elle représente l'engagement d'IAMGOLD en ce qui a trait au développement durable du projet Côté Gold.	●	IAMGOLD a formé un comité de mise en œuvre comprenant des représentants d'IAMGOLD et des Premières Nations de Mattagami et Flying Post. Le comité de mise en œuvre se réunit tous les mois pour s'assurer que l'entente sur les répercussions et les avantages est respectée telle qu'elle avait été négociée et prévue. Tout problème lié au processus de mise en œuvre peut être soulevé durant les réunions, et les représentants d'IAMGOLD peuvent le résoudre avant la prochaine réunion.
Continuer d'obtenir les permis pour le projet Côté Gold en Ontario.	●	D'importantes étapes ont été atteintes en 2019 et en 2020 dans l'obtention des principaux permis pour le projet. Depuis 2018, IAMGOLD a obtenu l'autorisation de construire de la Commission de l'énergie de l'Ontario, le permis d'exploitation des ressources forestières, annexe 2 de la <i>Loi sur les pêches</i> , section 35 de la <i>Loi sur les pêches</i> , l'autorisation environnementale de construire, ainsi que les autorisations en vertu de la <i>Loi sur les eaux navigables canadiennes</i> .
Obtenir le permis minier pour soutenir la mise en valeur du projet Boto au Sénégal	●	Plusieurs autres permis importants sont en attente au niveau provincial de la part du ministère des Richesses naturelles et des Forêts et du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. IAMGOLD s'attend à recevoir l'approbation de ces permis en 2020 et en 2021. IAMGOLD a obtenu le permis minier en 2020.
Mettre à jour le plan de fermeture d'Essakane Chaque mine possède une durée de vie limitée, et son éventuelle fermeture peut contribuer à d'importants changements sociaux, économiques et environnementaux dans le milieu hôte, notamment en ce qui a trait à la faune et la flore, ainsi que les communautés hôtes. Tous les sites d'IAMGOLD doivent absolument disposer d'un plan de fermeture afin que les priorités et préoccupations sociales et économiques soient prises en compte dans celui-ci.	●	Le plan de fermeture d'Essakane a été finalisé et sera soumis au gouvernement burkinabé pour approbation à la fin 2020.
Mettre en œuvre un éventuel projet visant la biomasse à la mine Rosebel	○	L'EIES d'un éventuel projet de biomasse a été suspendue pendant qu'IAMGOLD étudie d'autres options de technologie renouvelable.
Ultimement, la lutte contre les changements climatiques exige que l'industrie minière priorise une consommation énergétique responsable, améliore son efficience et explore de nouvelles options de remplacement des combustibles et d'énergie renouvelable. IAMGOLD travaille tant au niveau international que local pour faire avancer ces priorités et réduire son empreinte carbone.		

OBJECTIFS DE 2019	SURVOL	ÉTAT
<p>Continuer la mise en œuvre du programme Mind Body Achievement d'Axiome afin de sensibiliser davantage les gens à tous nos sites.</p> <p>Pour assurer un milieu de travail sain et sécuritaire, IAMGOLD est consciente qu'il faut aller au-delà des politiques et des procédures : il faut bâtir une culture de santé et sécurité aux côtés des employés et promouvoir la santé et le bien-être des communautés locales.</p>	●	Nous avons poursuivi la mise en œuvre du programme Mind Body Achievement à tous nos sites miniers. La performance en santé et sécurité s'est améliorée dans toute l'entreprise par rapport à 2018, et il est attendu que 2020 soit une année solide en termes de performance en santé et sécurité dans toute l'entreprise.
<p>Achever la participation au Programme de croissance propre de Ressources naturelles Canada, c'est-à-dire la production et l'utilisation de résidus désulfurés comme recouvrement pour le parc à résidus de la mine Westwood.</p>	●	IAMGOLD n'a pas encore accédé au financement disponible dans le cadre du Programme de croissance propre de Ressources naturelles Canada. L'équipe environnementale de Westwood est en train de finaliser la conception de la production et l'utilisation de résidus désulfurés comme recouvrement pour le parc à résidus.
<p>Amorcer la mise en œuvre des principes d'exploitation minière responsable du World Gold Council à tous les sites d'IAMGOLD en exploitation.</p>	●	Une analyse documentaire de haut niveau a été effectuée pour repérer les lacunes organisationnelles. IAMGOLD a entamé un processus de mise en œuvre de programmes et de politiques pour combler les lacunes afin d'être pleinement conforme aux Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du World Gold Council d'ici 2022.

● Réalisé

● Partiellement réalisé

○ Non réalisé

OBJECTIFS DE 2020

ODD11 des Nations Unies: Villes et communautés durables
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables :

Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion et de suivi socioéconomique en collaboration avec les Premières Nations de Mattagami et Flying Post afin de surveiller et d'atténuer les incidences de la mine sur les communautés à proximité.

Les activités d'IAMGOLD s'inscrivent dans son engagement en matière de pratiques commerciales responsables et de conformité aux lois. L'objectif de la production responsable consiste à atteindre les normes les plus élevées en santé et sécurité humaine, à réduire au minimum l'impact environnemental et à travailler en collaboration avec les communautés hôtes.

ODD8 des Nations Unies: Travail décent et croissance économique
Encourager une croissance économique soutenue, inclusive et durable, ainsi que du plein emploi productif et au travail décent pour tous :

Mettre à jour le plan d'engagement communautaire stratégique de Rosebel et faire un suivi de la mise en œuvre du Fonds communautaire de Rosebel.

ODD10 des Nations Unies: Inégalités réduites
Réduire les inégalités entre les pays et les communautés :

IAMGOLD s'engage à respecter l'environnement et à développer de robustes partenariats avec la communauté. Zéro Incident est autant un but qu'un parcours. La perspective de responsabilité sociale de l'entreprise dans l'industrie minière mondiale a changé, passant de droit d'exploitation à privilège d'exploitation dans les communautés hôtes. Du point de vue d'IAMGOLD, les bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise ont toujours fait partie de la façon dont elle exerce ses activités. La mise en place du Fonds communautaire de Rosebel assurera un financement constant des initiatives d'investissement communautaire d'une année à l'autre, évitant ainsi l'incertitude des examens budgétaires annuels.

ODD11 des Nations Unies: Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables :

Message du président	Cibles et réalisations	Éléments généraux d'information	Normes économiques	Normes environnementales	Normes sociales
OBJECTIFS DE 2020					
ODD 7 des Nations Unies: Énergie propre et d'un coût abordable Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable :			Établir un plan d'action détaillé d'ici 2025 en vue d'atteindre les cibles de zéro émission nette. Fournir des mises à jour annuelles de la progression dans le rapport de SSDD.		
ODD 13 des Nations Unies: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Prendre d'urgence des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions :			Ultimement, la lutte contre les changements climatiques exige que l'industrie minière priorise une consommation énergétique responsable, améliore son efficience et explore de nouvelles options de remplacement des combustibles et d'énergie renouvelable. IAMGOLD travaille tant au niveau international que local pour faire avancer ces priorités et réduire son empreinte carbone.		
ODD 7 des Nations Unies: Énergie propre et d'un coût abordable Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable :			Mettre en place des sources d'énergie renouvelable dans 3 des 5 principaux sites d'exploitation d'ici 2025, y compris la mise en service d'une centrale solaire au projet Boto.		
ODD 13 des Nations Unies: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Prendre d'urgence des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions :					
ODD 12 des Nations Unies: Consommation et production responsables Établir des modes de consommation et de production durable :			Mettre en œuvre un système de conformité environnementale au projet Côté Gold.		
ODD 12 des Nations Unies: Consommation et production responsables Établir des modes de consommation et de production durable :			Les activités d'IAMGOLD s'inscrivent dans son engagement en matière de pratiques commerciales responsables et de conformité aux lois. L'objectif de la production responsable consiste à atteindre les normes les plus élevées en santé et sécurité humaine, à réduire au minimum l'impact environnemental et à travailler en collaboration avec les communautés hôtes. IAMGOLD et son partenaire, Sumitomo, se sont engagés à s'assurer que le projet Côté Gold respecte toutes ses obligations (réglementaires ou autres).		
ODD 12 des Nations Unies: Consommation et production responsables Établir des modes de consommation et de production durable :			Mettre en place les protocoles mis à jour de gestion des résidus et d'intendance de l'eau de l'initiative Vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada.		
ODD 12 des Nations Unies: Consommation et production responsables Établir des modes de consommation et de production durable :			IAMGOLD effectuera une analyse externe de ses pratiques de gestion des résidus afin de repérer les lacunes en prévision de l'audit externe de 2021 sur la performance de l'entreprise par rapport à VDMD.		
ODD 12 des Nations Unies: Consommation et production responsables Établir des modes de consommation et de production durable :			Poursuivre la mise en œuvre des Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable du World Gold Council à tous les sites d'IAMGOLD en exploitation.		
ODD 8 des Nations Unies: Travail décent et croissance économique Encourager une croissance économique soutenue, inclusive et durable, ainsi que du plein emploi productif et au travail décent pour tous :			Continuer d'obtenir les permis pour le projet Côté Gold en Ontario.		
ODD 10 des Nations Unies: Inégalités réduites Réduire les inégalités entre les pays et les communautés :			Poursuivre la mise en œuvre de l'ERA conclue avec la Première Nation de Mattagami et la Première Nation Flying Post		
ODD 11 des Nations Unies: Villes et communautés durables Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables :			L'ERA comprend des engagements et des dispositions visant l'emploi, la formation et l'octroi de contrats, ainsi qu'un cadre pour soutenir la délivrance de permis. Elle représente l'engagement d'IAMGOLD en ce qui a trait au développement durable du projet Côté Gold.		
ODD 11 des Nations Unies: Villes et communautés durables Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables :			Continuer les négociations avec la Nation métisse de l'Ontario concernant une entente de projet possible au projet Côté Gold.		

OBJECTIFS DE 2020**ODD11 des Nations Unies:** Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables :

ODD11 des Nations Unies: Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables :

ODD6 des Nations Unies: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable :**ODD2 des Nations Unies:** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable :**ODD8 des Nations Unies:** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.**ODD15 des Nations Unies:** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Poursuivre l'engagement et les négociations avec la communauté de Pikogan concernant Westwood et le projet Fayolle.

Amorcer la mise à jour du plan de fermeture de la mine Essakane.

Le processus établira les possibilités pour rendre productives les terres où se trouvent la halde à stériles et les fosses ainsi que les terres détériorées à proximité après la fermeture.

L'objectif est d'élaborer un plan de fermeture qui aborde non seulement la réhabilitation physique, mais aussi les améliorations socioéconomiques de ces terres perturbées et de l'espace communautaire.

Réaliser une étude sur la distribution spatiale et saisonnière des chimpanzés et d'autres mammifères à la concession minière de Boto et commencer l'élaboration du plan futur de gestion de la biodiversité de Boto par la gestion durable et intégrée des forêts.

Index du contenu GRI – Rapport 2019 sur la SSDD d'IAMGOLD

IAMGOLD prépare son rapport sur la santé, sécurité et développement durable conformément aux normes de Global Reporting Initiative (GRI), selon l'option de conformité essentielle dans le tableau suivant, bien que nous n'ayons pas obtenu une vérification externe de ce rapport.

GRI 101 : Principes généraux 2016

Éléments généraux d'information

Profil de l'organisation		
	Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires
102-1	Nom de l'organisation	IAMGOLD Corporation
102-2	Activités, marques, produits et services	<p>a. Une description des activités de l'organisation IAMGOLD est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de mise en valeur et d'exploration.</p> <p>b. Les marques, produits et services, notamment une explication de tout produit ou service qui est interdit dans certains marchés Le produit principal de l'organisation est l'or</p>
102-3	Lieu géographique du siège	a. Le lieu géographique du siège de l'organisation Le siège social d'IAMGOLD est situé à Toronto, en Ontario.
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	<p>a. Le nombre de pays dans lesquels l'organisation est présente et le nom des pays où ses activités sont importantes et/ou pertinentes pour les enjeux couverts par le rapport Mines aurifères :* Essakane, Burkina Faso Rosebel, Suriname Westwood (Québec), Canada Projets de mise en valeur : Côté Gold (Ontario), Canada Boto, Sénégal Projets d'exploration : Pitangui, Brésil Nelligan, Canada Monster Lake, Canada Loma Larga, Équateur Camp Caïman, Guyane Siribaya, Mali Borosi Est, Nicaragua Bureaux d'exploration : Burkina Faso, Brésil, Canada, Colombie, Mali, Pérou, Sénégal, Suriname Coentreprises :** Sadiola, Mali</p> <p>* Représentent des exploitations importantes pertinentes aux sujets du développement durable abordés dans le présent rapport. ** La performance en santé, sécurité et développement durable de ses coentreprises est abordée dans le rapport de développement durable d'AngloGold Ashanti Limited (anglais seulement) à l'adresse www.anglogoldashanti.com/sustainability/reports/.</p>
		Annual Information Form, Item I, page 140 (anglais seulement)
102-5	Capital et forme juridique	a. La nature du capital et de la forme juridique Annual Information Form, Item I, page 12 (anglais seulement)
102-6	Marchés desservis	a. Les marchés desservis, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. les lieux géographiques où sont proposés les produits et les services ; ii. les secteurs d'activité ; iii. les types de clients et de bénéficiaires Annual Information Form, Item III, page 48 (anglais seulement)

Profil de l'organisation (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires					
102-7	Taille de l'organisation	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration	
		a. Le nombre total d'employés	1 277	2 477	568	163	
		b. Les ventes nettes (pour les organisations du secteur privé) ou les revenus nets (pour les organisations du secteur public)	Revenu net de 1 065,3 M\$ US				
		c. La capitalisation totale (pour les organisations du secteur privé) répartie en termes de dettes et de fonds propres	Dette : 1 443,3 M\$ US Capitaux propres : 2 418,8 M\$ US				
		d. La quantité de produits ou de services fournis	Production aurifère attribuable (incluant les coentreprises) : 762 000 oz Production aurifère attribuable (excluant les coentreprises) : 710 000 oz				
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration	
		a. Le nombre total d'employés par contrat de travail (permanent et temporaire), par genre	Total d'employés permanents hommes : 962	Total d'employés permanents hommes : 1 626	Total d'employés permanents hommes : 514	Total d'employés permanents hommes : 93	Total d'employés permanents hommes : 132
			Total d'employés permanents femmes : 127	Total d'employés permanents femmes : 214	Total d'employés permanents femmes : 48	Total d'employés permanents femmes : 59	Total d'employés permanents femmes : 30
			Total d'employés temporaires hommes : 180	Total d'employés temporaires hommes : 579	Total d'employés temporaires hommes : 5	Total d'employés temporaires hommes : 3	Total d'employés temporaires hommes : 28
			Total d'employés temporaires femmes : 8	Total d'employés temporaires femmes : 58	Total d'employés temporaires femmes : 1	Total d'employés temporaires femmes : 8	Total d'employés temporaires femmes : 9
		b. Le nombre total d'employés par contrat de travail (permanent et temporaire), par région	Total d'employés permanents (Suriname) : 1 089	Total d'employés permanents (Burkina Faso) : 1 840	Total d'employés permanents (Québec) : 562	Total d'employés permanents (Toronto) : 68	Total d'employés permanents (Afrique de l'Ouest) : 85
					Total d'employés permanents (Longueuil) : 84	Total d'employés permanents (Amérique du Sud) : 60	Total d'employés permanents (Canada) : 17
			Total d'employés temporaires (Suriname) : 188	Total d'employés temporaires (Burkina Faso) : 637	Total d'employés temporaires (Québec) : 6	Total d'employés temporaires (Toronto) : 9	Total d'employés temporaires (Afrique de l'Ouest) : 22
					Total d'employés temporaires (Longueuil) : 2	Total d'employés temporaires (Amérique du Sud) : 7	Total d'employés temporaires (Canada) : 8

Profil de l'organisation (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires					
102-8 (suite)	Informations concernant les employés et les autres travailleurs (suite)	c. Le nombre total d'employés par type d'emploi (à temps plein et à temps partiel), par genre	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
		Total d'employés à temps plein hommes : 1142	Total d'employés à temps plein hommes : 2204	Total d'employés à temps plein hommes : 519	Total d'employés à temps plein hommes : 96	Total d'employés à temps plein hommes : 160	
		Total d'employés à temps plein femmes : 135	Total d'employés à temps plein femmes : 272	Total d'employés à temps plein femmes : 49	Total d'employés à temps plein femmes : 67	Total d'employés à temps plein femmes : 38	
		Total d'employés à temps partiel hommes : 0	Total d'employés à temps partiel hommes : 1	Total d'employés à temps partiel hommes : 0	Total d'employés à temps partiel hommes : 0	Total d'employés à temps partiel hommes : 0	
		Total d'employés à temps partiel femmes : 0	Total d'employés à temps partiel femmes : 0	Total d'employés à temps partiel femmes : 0	Total d'employés à temps partiel femmes : 0	Total d'employés à temps partiel femmes : 1	
		d. Si un pourcentage significatif des activités de l'organisation est réalisé par des travailleurs qui ne sont pas des employés. Le cas échéant, une description de la nature et du volume de travail réalisé par les travailleurs qui ne sont pas des employés	477 travailleurs (non-employés). La plupart sont des postes techniques; quelques rôles administratifs.	204 travailleurs journaliers et 1 353 entrepreneurs	Entretien des locaux : 11 Sûreté : 11 Transport du minerai : 15 Travaux souterrains spécialisés : 48	Toutes les activités sont réalisées par des employés	Toutes les activités sont réalisées par des employés
		e. Toutes les variations significatives des chiffres déclarés dans les Éléments d'information 102-8-a, 102-8-b et 102-8-c (telles que des variations saisonnières)	Sans objet				
		f. Une explication des modalités de compilation des données, notamment toutes les hypothèses émises	Permanent = employés à contrat permanent, à durée indéterminée ; Temporaire = employés à contrat temporaire, à durée déterminée ; Temps plein = 40 heures/semaine ; Temps partiel < 40 heures/semaine.				
102-9	Chaîne d'approvisionnement	a. Une description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation, notamment ses éléments principaux et leur lien avec les activités de l'organisation, ses marques, produits et services principaux	Chez IAMGOLD, le Service de la chaîne d'approvisionnement mondiale est responsable d'établir des contrats pour les dépenses les plus importantes, tandis que chacune des unités d'affaires est responsable de l'approvisionnement opérationnel (bons de commande, soumissions pour des dépenses inférieures, etc.). Nous priorisons l'approvisionnement local dans la mesure du possible. Par souci de transparence, voici nos plus importants fournisseurs cotés en bourse en termes de dépenses à l'échelle de tous nos sites : Samsung C&T Corporation				
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	a. Les modifications significatives de la taille de l'organisation, de sa structure, de sa propriété ou de sa chaîne d'approvisionnement, notamment : i. les modifications du lieu géographique des opérations, ou les modifications de ces opérations, notamment l'ouverture, la fermeture et l'extension de locaux ; ii. les changements de la structure du capital social et d'autres formes de capital, de la maintenance et des opérations de transformation (pour les organisations du secteur privé) ; iii. les changements de lieu géographique des fournisseurs, de la structure de la chaîne d'approvisionnement ou des relations avec les fournisseurs, notamment leur sélection et la fin de leur implication.	Aucun changement important.				

Profil de l'organisation (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	a. Si et dans quelle mesure l'organisation applique le principe de précaution ou l'approche préventive. (G4-14)	<p>Nous appliquons une approche préventive aux interventions en cas d'urgence. La politique d'IAMGOLD exige de la part de tous les travailleurs du site de déclencher les mesures d'intervention d'urgence lorsque nécessaire.</p> <p>Des plans de gestion de crises (PGC) ont été préparés dans toute l'organisation, y compris au siège social, pour définir les rôles et fournir des lignes directrices pour une gestion réussie et professionnelle des crises. Ces plans ont été audités à l'externe, conformément aux exigences de la norme Vers le développement minier durable (VMDM). Des formations et ateliers sur la gestion de crises ont lieu au moins une fois par trimestre.</p>
102-12	Initiatives externes	a. Une liste des chartes, principes ou autres initiatives économiques, environnementales et sociales développées en externe auxquels l'organisation se conforme ou qu'elle approuve	Section Programmes de l'industrie, site Web de SSDD
102-13	Adhésion à des associations	a. Une liste des principales adhésions à des associations sectorielles ou à d'autres associations, ainsi qu'aux organisations de défense des droits nationales ou internationales	Section Programmes de l'industrie, site Web de SSDD

Stratégie

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	a. Une déclaration émanant du décideur le plus haut placé au sein de l'organisation (tel que le Directeur Général, le président du conseil ou un poste de Direction Générale équivalent) concernant la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie de gestion du développement durable	Consulter le message du président et les cibles et réalisations de 2019

Éthique et intégrité

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	a. Une description des valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	<p>L'engagement par rapport à Zéro Incident représente la philosophie qui sous-tend les activités d'IAMGOLD. IAMGOLD croit que l'exploitation minière responsable et la responsabilisation par rapport aux gestes qu'elle pose sont au cœur de son identité et elle s'efforce de donner le pouvoir d'agir à tous ceux qui ont un intérêt et un désir de participer à sa réussite.</p> <p>Gouvernance d'entreprise - site Web d'IAMGOLD Politiques pertinentes - site Web de SSDD Politiques de SSDD - site Web de SSDD</p>
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	a. Une description des mécanismes internes et externes pour : <ul style="list-style-type: none"> i. obtenir des conseils sur le comportement éthique et conforme à la loi et sur l'intégrité morale au sein de l'organisation ; ii. faire part de ses préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou à la loi et l'intégrité morale au sein de l'organisation 	<p>IAMGOLD mène ses activités en observant des principes de transparence, d'équité, d'honnêteté, d'intégrité et de respect et s'efforce de garantir à ses employés, entrepreneurs, représentants et au public qu'ils peuvent signaler de présumés méfaits sans risque de représailles.</p> <p>Ces valeurs sont reflétées dans la politique en matière de dénonciation d'IAMGOLD, le Code de déontologie et d'éthique et la politique anticorruption. Tous les documents de gouvernance d'entreprise sont accessibles sur notre site Web.</p> <p>Le Service d'audit interne d'IAMGOLD est une fonction d'évaluation établie pour examiner et évaluer, de façon indépendante, les systèmes, les processus et les activités de l'entreprise, à des fins d'assurance auprès du comité d'audit du conseil d'administration. Le Service fournit aussi une évaluation des risques, une évaluation des contrôles, des enquêtes et d'autres services à la direction.</p> <p>KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. fournit des services d'audit à IAMGOLD pour assurer que ses rapports financiers sont conformes aux IFRS et qu'elle dispose de contrôles internes appropriés concernant ses rapports financiers.</p>

Gouvernance

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	
102-18	Structure de gouvernance (G4-34)	a. La structure de gouvernance de l'organisation, notamment les comités de l'organe de gouvernance le plus élevé	L'objectif du comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves (SER) du conseil d'administration est d'aider le conseil dans l'exercice de ses responsabilités en matière de santé, sécurité, environnement et communauté pour tous les projets et toutes les propriétés d'IAMGOLD Corporation. Gouvernance d'entreprise
		b. Les comités responsables de la prise de décision concernant les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Charte du comité sur la SER
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	a. Si l'organisation a désigné un ou plusieurs postes de direction comme ayant la responsabilité des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. b. Si les titulaires de poste rendent compte directement à l'organe de gouvernance le plus élevé	Le vice-président principal, Affaires corporatives, SSDD et Gens, et le vice-président principal, Affaires internationales et développement durable, assument la responsabilité au niveau de la haute direction des aspects environnementaux et sociaux (y compris les ressources humaines) et du développement durable. La chef de la direction financière supervise toutes les questions économiques. Ces deux vice-présidents principaux et la chef de la direction financière relèvent tous deux du chef de la direction de l'entreprise.
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	a. Le rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans l'identification et la gestion des enjeux économiques, environnementaux et sociaux et de leurs impacts, risques et opportunités, notamment son rôle dans la mise en œuvre de la procédure de diligence raisonnable b. S'il y a recours à la consultation des parties prenantes pour étayer l'identification et la gestion des enjeux économiques, environnementaux et sociaux et de leurs impacts, risques et opportunités par l'organe de gouvernance le plus élevé	Le comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves (SER) du conseil d'administration appuie le conseil et le comité d'audit et des finances dans l'exercice de leurs responsabilités en vertu de leur mandat et des lois et règlements applicables dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de santé, sécurité, environnement et communauté. Les responsabilités du comité se limitent principalement à la supervision ou à l'examen des questions, et la direction, plus précisément le vice-président principal, Affaires corporatives, SSDD et Gens, est responsable de l'élaboration et de la mise en place des politiques et des pratiques en santé, sécurité et développement durable. Des évaluations des impacts sociaux et environnementaux sont effectuées sur une base semi-régulière. Tous les sites disposent d'équipes dévouées aux relations avec la communauté qui discutent régulièrement avec les communautés à proximité en vue d'identifier les impacts, les risques et les occasions pour les membres de ces communautés. Les résultats de ces évaluations sont partagés avec le comité sur la SER, mentionné plus haut, y compris tous les hauts dirigeants, dont le vice-président principal, Affaires corporatives, SSDD et Gens, et le vice-président principal, Affaires internationales et développement durable, ainsi que le conseil d'administration.

Engagement des parties prenantes

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	a. Une liste des groupes de parties prenantes impliquées par l'organisation	IAMGOLD compte des milliers de parties prenantes. Les parties prenantes principales des projets et des exploitations de l'entreprise comprennent, sans s'y limiter, ses employés, ses communautés hôtes, les organisations de la société civile et les gouvernements locaux et nationaux. Au niveau du siège social, la société partage beaucoup des mêmes types de parties prenantes, mais interagit aussi régulièrement avec ses actionnaires et son conseil d'administration.
102-41	Accords de négociation collective	a. Le pourcentage du nombre total d'employés couverts par des accords de négociation collective (utilisation de données de l'Élément d'information 102-7 pour servir de base au calcul du pourcentage)	Rosebel : 64 % La convention collective de travail s'applique (pour la durée convenue entre Rosebel et la Rosebel Gold Workers Organization) aux employés syndiqués (membres du syndicat) versant une contribution à la Rosebel Gold Workers Organization. Cependant, en vertu de la section 15 de la loi sur les conventions collectives de travail, ce qui suit s'applique aux employés non syndiqués : « Si la convention collective de travail ne prévoit pas de disposition contraire, l'employeur lié par ladite convention est également tenu, pour la durée de ladite convention, de se conformer aux dispositions concernant les conditions d'emploi des contrats d'emploi, en vertu de ladite convention collective de travail, des employés qui ne sont pas liés à ladite convention collective de travail. » Ainsi, les avantages secondaires, etc. s'appliquent également aux employés non syndiqués. Essakane : 89,46 % Westwood : 69 % Siège social : Sans objet Exploration : Sans objet

Engagement des parties prenantes (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-42 Identification et sélection des parties prenantes	a. Les fondements de l'identification et de la sélection des parties prenantes à impliquer	IAMGOLD encourage ses sites à adopter une approche englobante pour identifier les parties prenantes. Le processus d'identification est un exercice continu auquel participent les parties prenantes. IAMGOLD les incite aussi à porter une attention particulière aux groupes vulnérables qui pourraient autrement être exclus des formes traditionnelles d'engagement. Chaque année, IAMGOLD échange avec des milliers de parties prenantes à l'échelle locale, régionale et nationale dans les pays où elle exerce ses activités.
102-43 Approche de l'implication des parties prenantes	a. L'approche de l'organisation en matière d'implication des parties prenantes, notamment la fréquence d'implication par type et par groupe de parties prenantes, et une indication d'une éventuelle implication menée spécifiquement dans le cadre de la procédure de préparation du rapport	Chaque site possède une approche de consultation unique. La fréquence et l'ampleur des rencontres dépendent du contexte local, régional et national des parties prenantes. Bien que chaque site ait la flexibilité d'élaborer son propre programme de consultation, le siège social fournit des lignes directrices dans divers documents, incluant : La politique de développement durable Le cadre de gestion du développement durable (pas accessible au public) Le guide des relations avec la communauté (pas accessible au public) Globalement, notre engagement est guidé par les principes d'honnêteté et de transparence et par le développement de relations significatives. Les consultations sont menées tant de façon ponctuelle que systématique. Nous répondons aux questions formulées par les communautés, les sociétés civiles, les sociétés de placement et d'autres organismes. Nous disposons aussi de systèmes de gestion qui établissent les échéanciers relatifs à nos consultations, assurent un suivi des rencontres et mesurent la satisfaction globale en ce qui a trait à nos consultations. Nous rencontrons les parties prenantes dans le cadre de réunions formelles, comme l'assemblée générale annuelle, des journées d'accueil pour la communauté ou des réunions prévues avec les comités consultatifs communautaires. Nous saisissons aussi des occasions informelles, comme des consultations individuelles ou des visites à pied dans les communautés.
102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	a. Les enjeux et préoccupations majeurs qui ont été soulevés lors de l'implication des parties prenantes, notamment : i. de quelle manière l'organisation a répondu à ces enjeux et préoccupations majeurs, notamment grâce à son reporting ; ii. les groupes de parties prenantes ayant soulevé chacun des enjeux et préoccupations majeurs	Les enjeux et préoccupations majeurs portaient principalement sur la santé et sécurité, l'exploitation minière artisanale, la mobilisation des Autochtones, l'approvisionnement local, l'énergie renouvelable et la fermeture minière. Il n'y a actuellement aucune préoccupation majeure. Toutes les préoccupations soulevées par les parties prenantes sont communiquées dans notre rapport annuel de SSDD. Non disponible

Pratique de reporting

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés	a. Une liste de l'ensemble des entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou des documents équivalents b. La mention d'une éventuelle entité incluse dans les états financiers consolidés de l'organisation ou des documents équivalents qui n'est pas couverte par le rapport	Rapport annuel 2019 Annual Information Form Sans objet

Pratique de reporting (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	a. Une explication de la procédure définissant le contenu du rapport et les périmètres de l'enjeu	<p>Dans ce rapport, IAMGOLD présente des informations qu'elle considère importantes pour ses activités et ses parties prenantes. Les questions importantes sont celles concernant la politique de santé et sécurité et la politique de développement durable d'IAMGOLD. Elles comprennent aussi les questions soulevées par nos parties prenantes.</p> <p>Tant au siège social qu'aux sites, IAMGOLD évalue continuellement quelles questions sont importantes pour ses parties prenantes. Ce groupe comprend les employés d'IAMGOLD, les communautés, les gouvernements et d'autres parties touchées ou intéressées.</p> <p>Les systèmes de gestion, comprenant le processus de gestion des risques, identifient des aspects présentant un risque important à une exploitation ou à la Société. Ces aspects sont priorisés pour prévenir les accidents, les impacts sur l'environnement et les incidents qui pourraient toucher les communautés ou d'autres parties prenantes.</p> <p>Les Services de développement durable de chaque site d'IAMGOLD mènent leur propre processus d'importance, de façon formelle et informelle, mais surtout par l'entremise de discussions avec les parties prenantes et d'une mise à jour continue des registres de risques, des schémas de parties prenantes, des registres de plaintes et d'autres documents de consultation. Des exercices semblables sont menés au siège social, y compris des analyses, dans le cadre de la planification stratégique, des commentaires des parties prenantes pour déterminer les problèmes immédiats ou sur une base à court, moyen et long terme.</p> <p>Les données ont été fournies pour les exploitations dont IAMGOLD est le propriétaire-exploitant : Westwood, Essakane et Rosebel. La performance en santé, sécurité et en développement durable de nos coentreprises Sadiola et Yatéla est abordée dans le rapport de développement durable d'AngloGold Ashanti (anglais seulement) à l'adresse anglogoldashanti.com/sustainability/reports/.</p> <p>Des informations sont fournies dans la mesure du possible pour les bureaux d'exploration, et nous travaillons pour combler les manques d'informations dans les cas où les données ne font pas actuellement l'objet d'un suivi.</p>
	b. Une explication de la manière dont l'organisation a mis en œuvre les principes de reporting pour définir le contenu du rapport		Voir 102-46a.
102-47	Liste des enjeux pertinents	a. Une liste des enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	<p>Voir 102-46a</p> <p>IAMGOLD poursuit son engagement en vue d'atteindre Zéro Incident. Consulter la page des cibles et réalisations pour connaître les objectifs de 2020, et le message du président pour une vue d'ensemble de 2019.</p>
102-48	Réaffirmation des informations	a. L'effet de toute réaffirmation d'informations fournies dans des rapports précédents et les raisons de ces réaffirmations	Il n'y a aucune réaffirmation d'informations provenant du rapport 2018.
102-49	Modifications relatives au reporting	a. Les modifications significatives par rapport aux périodes de reporting précédentes dans la liste des enjeux pertinents et des périmètres des enjeux	IAMGOLD a décidé d'élargir les périmètres de l'enjeu des émissions atmosphériques importantes et publiera des données concernant les polluants organiques persistants (POP) et les polluants atmosphériques dangereux (PAD).
102-50	Période de reporting	a. La période de reporting correspondant aux informations fournies	Année civile 2019
102-51	Date du rapport le plus récent	a. Le cas échéant, la date du rapport précédent le plus récent	3 ^e trimestre 2018
102-52	Cycle de reporting	a. Cycle de reporting	Annuel
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	a. Le point de contact pour les questions relatives au rapport ou à son contenu	Benjamin Little Vice-président principal, Affaires corporatives, SSD et Gens ; T : +1 416 360 4743 / Sans frais : 1888 464 9999 ; info@iamgold.com
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	La déclaration établie par l'organisation, si elle a préparé un rapport en conformité avec les normes GRI	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité essentielle.

Pratique de reporting (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
102-55 Index du contenu GRI	<p>a. L'index du contenu GRI, qui précise chacune des normes utilisées et répertorie l'ensemble des éléments d'information inclus dans le rapport.</p> <p>b. Pour chaque élément d'information, l'index du contenu doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le numéro de l'élément d'information (pour les éléments d'information couverts par les normes GRI) ; ii. le ou les numéros de page et le ou les URL permettant de consulter les informations, dans le rapport ou dans d'autres documents publiés ; iii. le cas échéant, lorsque cela est permis, le(s) motif(s) d'omission lorsqu'un élément d'information exigé ne peut pas être communiqué. 	Cet index du GRI précise chacune des normes utilisées et répertorie l'ensemble des éléments d'information inclus dans le rapport. http://hss.iamgold.com/French/accueil/default.aspx
102-56 Vérification externe	<p>a. Une description de la politique et de la pratique actuelle de l'organisation relative à la vérification externe du rapport</p> <p>b. Si le rapport a été vérifié en externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. une référence au rapport, aux déclarations ou aux avis concernant la vérification externe. Si elle n'est pas incluse dans le rapport de vérification externe qui accompagne le rapport de développement durable, une description de ce qui a été vérifié ou non et sur quelles bases, notamment les normes de vérification utilisées, le niveau de vérification obtenu et les éventuelles limites de la procédure de vérification ; ii. la relation entre l'organisation et le prestataire effectuant la vérification ; iii. si et dans quelle mesure l'organe de gouvernance le plus élevé ou les membres de la Direction Générale sont impliqués dans la demande de vérification externe pour le rapport de développement durable de l'organisation 	Actuellement, IAMGOLD ne demande pas une vérification externe de son rapport annuel de SSDD, mais utilise sa fonction d'audit interne (décrise plus haut) dans le cadre de ses processus de gestion des risques et de gestion et de communication d'informations. IAMGOLD se conforme aussi à plusieurs autres normes internationales, comme la norme Vers le développement minier durable (VDMD) et la Norme sur l'or libre de conflit, qui demande une vérification externe; une importante proportion des données communiquées sont vérifiées par des auditeurs externes. Voir ci-dessus.

Série GRI 200 : Série de normes économiques

Normes économiques

Performance économique

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	Dans des périodes économiques incertaines, la gestion des indicateurs de performance économique a fourni une stabilité et une sécurité à IAMGOLD. La performance économique est le résultat des exploitations et des activités, ainsi que des personnes qui appuient l'organisation à l'échelle de toute la chaîne d'approvisionnement. La divulgation de l'information financière est régie par la politique et la norme de divulgation d'IAMGOLD.
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	Une explication détaillée de la manière dont l'organisation gère sa performance économique est fournie dans le rapport annuel 2019 (page 24). La gestion de la performance aide l'organisation à conserver de fortes liquidités et à réduire ses coûts. Consulter le rapport annuel 2019 (page 29)
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	Consulter le rapport annuel 2019 (page 29) Le Service d'audit interne d'IAMGOLD est une fonction d'évaluation établie pour examiner et évaluer, de façon indépendante, les systèmes, les processus et les activités de l'entreprise, à des fins d'assurance auprès du comité d'audit du conseil d'administration. Le Service fournit aussi une évaluation des risques, une évaluation des contrôles, des enquêtes et d'autres services à la direction. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. fournit des services d'audit à IAMGOLD pour assurer que ses rapports financiers sont conformes aux IFRS et qu'elle dispose de contrôles internes appropriés concernant ses rapports financiers.

Performance économique (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	Total	Canada	Suriname	Burkina Faso
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	A. Valeur économique directe générée :				
Recettes (globales ou par pays – en millions \$ US)						
		1 038,3	133,6	325,5	579,2	
B. Valeur économique distribuée (en millions \$US)						
		Coûts opérationnels (p. ex. : location de biens immobiliers, droits de licence, paiements de facilitation, redevances, paiements des contractuels, coûts de formation – globaux ou par pays)	(1 310,70)	(570,30)	(334,00)	(406,40)
		Salaires et avantages des employés (globaux ou par pays)	(194,50)	(79,10)	(44,00)	(71,40)
		Paiements aux fournisseurs de capitaux (porteurs de capitaux propres, p. ex., paiements aux fournisseurs de capitaux en tant que dividendes versés à l'ensemble des actionnaires auxquels s'ajoutent le paiement d'intérêts aux organismes prêteurs – globaux ou par pays)	(30,50)	-	-	-
		Paiements au gouvernement (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, taxe foncière, impôts miniers, redevances, TVA, etc.) – globaux ou par pays	(105,97)	(5,11)	(46,16)	(54,70)
		Investissements en faveur de la communauté (globaux ou par pays)	(6,30)	(0,31)	(0,49)	(5,50)
C. Valeur économique mise en réserve (A-B)						
		Lorsqu'elle est significative, communiquer la valeur économique directe générée et distribuée (VEGD) séparément au niveau national, régional ou du marché, ainsi que les critères utilisés pour définir son importance (en millions \$ US)	(609,67)	(521,22)	(99,15)	41,20
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
	a. Si le passif au titre du régime de retraite est couvert par les ressources générales de l'organisation, la valeur estimée de ce passif	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	b. S'il existe un fonds distinct pour payer les retraites :	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	i. dans quelle mesure il est estimé que le passif au titre du régime est couvert par les actifs réservés à cet effet ;					
	ii. la base de calcul de cette estimation ;					
	iii. la date de l'estimation.					
	c. Si un fonds mis en place pour payer les retraites n'est pas totalement auto-suffisant, expliquer la stratégie, le cas échéant, adoptée par l'employeur pour atteindre la couverture intégrale et le délai, le cas échéant, selon lequel l'employeur espère atteindre la couverture intégrale	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Performance économique (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires					
201-3 (suite)	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite (suite)	d. La contribution en pourcentage de salaire de l'employé ou de l'employeur	Rosebel : "5 % employé; 5 % supplémentaires optionnels. 5 % employeur *En 2014, le gouvernement surinamais a adopté une loi obligeant chaque entreprise à fournir un régime de retraite à ses employés en transférant des fonds dans un fonds de pension géré par le gouvernement. L'employé contribue 2,50 % (2019) de son salaire de base et l'employeur contribue un montant égal. Le gouvernement augmente ce pourcentage chaque année; en même temps, le pourcentage lié au régime d'épargne Assuria (mentionné plus haut) est réduit d'un montant égal (afin d'éviter qu'une partie importante du salaire de l'employé soit déduite pour le régime de retraite public et le régime privé).	Essakane : Conformément aux dispositions légales du gouvernement, la retraite est basée sur la caisse de sécurité sociale (Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS) au taux de : ▪ Contribution de l'employé : 5,5 % du salaire mensuel. ▪ Contribution de l'employeur : 16 %.	Westwood : Salariés ▪ Employé : 0 % à 6 %. ▪ Employeur : 5 % + une contribution égale à 50 % de la contribution de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % (maximum total : 8 %). Employés syndiqués ▪ Employé : 500 \$ à 1250 \$ par année et une contribution égale de la part de l'employeur (volontaire). ▪ Employeur : 4 % + une contribution égale à 100 % de la contribution de l'employé (500 \$ à 1250 \$).	Siège social : ▪ Employé : 0 % à 6 %. ▪ Employeur : 5 % + une contribution égale à 50 % de la contribution de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % (maximum total : 8 %).	Exploration : Sans objet
	e. Le taux de participation aux régimes de retraite, notamment la participation à des régimes obligatoires ou volontaires, régionaux ou nationaux, ou présentant un impact financier	WAP (régime de retraite de l'État) - 100 % Régime d'épargne Assuria - 80 %	Sans objet	La participation est obligatoire	La participation est obligatoire	Sans objet	
201-4	Aide financière publique	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration	
	a. La valeur monétaire totale de toute aide financière publique reçue par l'organisation au cours de la période de reporting, notamment : i. l'allègement fiscal et les crédits d'impôt ; ii. les subventions ; iii. les aides à l'investissement, les aides à la recherche et au développement et les autres types d'aide applicables ; iv. les attributions ; v. les exonérations de redevances ; vi. l'aide financière des organismes de crédit à l'exportation (OCE) ; vii. les incitations financières ; viii. les autres avantages financiers reçus ou à recevoir d'un État quelconque pour toute opération.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	831 971	Sans objet	
	b. La valeur monétaire totale de aide financière publique reçue par l'organisation au cours de la période de reporting, par pays	Sans objet	Sans objet	Sans objet	831 971	Sans objet	
	c. Si, et dans quelle mesure, un État est présent dans la structure d'actionnariat	Participation du gouvernement de 5 % dans la mine Rosebel	Participation du gouvernement de 10 % dans la mine Essakane	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Présence sur le marché

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	IAMGOLD a une importante présence dans les territoires où elle exerce des activités. IAMGOLD est l'un des plus importants employeurs privés au Burkina Faso et au Suriname et a un impact économique considérable dans ces pays. Le périmètre de cet enjeu se limite aux territoires de nos exploitations minières. Les incidences régionales de nos exploitations ne sont pas prises en compte.
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	Toutes les exploitations d'IAMGOLD suivent des pratiques d'embauche locale en conformité avec les lois applicables sur le travail et les ententes conclues avec le gouvernement, le cas échéant. Nous investissons dans nos employés et nous nous efforçons de fournir des cheminement de carrière dynamiques comportant des occasions de croissance. Donner le pouvoir d'agir représente un aspect essentiel de la mission et de la culture d'IAMGOLD. Chez IAMGOLD, attirer, recruter et sélectionner le bon talent est essentiel au maintien de notre succès et au soutien de notre culture : donner le pouvoir d'agir pour atteindre une performance extraordinaire. La norme en matière d'acquisition et de sélection du talent définit les normes minimales permettant d'assurer que le meilleur talent et le mieux qualifié est recruté parmi toutes les possibilités d'embauche et que le processus de recrutement est impartial et non discriminatoire.
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	IAMGOLD revoit sa structure de rémunération sur une base annuelle. Aucune révision importante de ses pratiques d'embauche n'a été effectuée en 2019.

Présence sur le marché (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires				
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
a. Lorsqu'une part significative d'employés reçoit un salaire soumis aux règles du salaire minimum, communiquer le ratio entre le salaire au premier échelon par genre sur les principaux sites d'activité comparé au salaire minimum	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de 8,40 SRD l'heure	Tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de 30 684 F XOF	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum canadien	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de chaque province	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de chaque province	Sans objet – tous les employés reçoivent un salaire supérieur au salaire minimum de chaque province
b. Lorsqu'une part significative des autres travailleurs (à l'exclusion des employés) réalisant les activités de l'organisation reçoit un salaire soumis aux règles du salaire minimum, décrire les mesures prises pour déterminer si ces travailleurs sont rémunérés au-dessus du salaire minimum	Sans objet	Les travailleurs journaliers sont payés à un taux horaire. S'ils travaillent 30 jours, leur rémunération est largement supérieure au salaire minimum applicable.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
c. Les cas où le salaire minimum local est absent ou variable sur les principaux sites d'activité, par genre. Si différents salaires minimums peuvent servir de référence, communiquer sur le salaire minimum utilisé	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
d. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Sites miniers en exploitation et siège social.					
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
Y a-t-il une politique globale ou des pratiques habituelles pour donner la priorité aux résidents locaux lors de l'embauche dans des lieux d'activités importants?	Chez IAMGOLD, attirer, recruter et sélectionner le bon talent est essentiel au maintien de notre succès et au soutien de notre culture : donner le pouvoir d'agir pour atteindre une performance extraordinaire. La norme en matière d'acquisition et de sélection du talent définit les normes minimales permettant d'assurer que le meilleur talent et le mieux qualifié est recruté parmi toutes les possibilités d'embauche et que le processus de recrutement est impartial et non discriminatoire. Toutes les exploitations d'IAMGOLD suivent des pratiques d'embauche locale en conformité avec les lois applicables sur le travail et les ententes conclues avec le gouvernement, le cas échéant.					
a. Le pourcentage de cadres supérieurs sur les principaux sites d'activité qui sont recrutés dans la communauté locale	0 %	0 %	100 %	100 %	50 %	
b. La définition utilisée pour « cadres supérieurs »	Les cadres supérieurs sont définis par classes d'emploi.					
c. La définition géographique du terme « local » selon l'organisation	« Local » signifie relatif au pays d'activité.					
d. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Sites miniers en exploitation, sites d'exploration et siège social.					

Impacts économiques indirects

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>IAMGOLD reconnaît que dans les pays où elle exerce ses activités, ses investissements contribuent considérablement à l'économie locale, régionale et nationale, ce qui est particulièrement important dans des pays en développement, comme le Suriname ou le Burkina Faso.</p> <p>Il y a des impacts économiques indirects au niveau national dans les pays où IAMGOLD exerce ses activités, soit actuellement le Canada, le Burkina Faso et le Suriname. La majorité des impacts concrets se produisent dans ces deux derniers pays, puisqu'ils sont en développement. IAMGOLD a directement contribué à des impacts économiques indirects dans des aspects du développement communautaire, entre autres, l'éducation et la santé. Consultez notre rapport annuel en SSDD pour voir comment nous faisons avancer les Objectifs de développement durable des Nations Unies dans nos communautés hôtes. http://hss.iamgold.com/French/accueil/default.aspx.</p> <p>Les incidences régionales de ses exploitations ne sont pas prises en compte.</p>
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>IAMGOLD gère les impacts économiques indirects par son engagement par rapport à Zéro Incident, qui tient compte de la santé et du bien-être de l'environnement, des individus et des communautés. Tous les sites doivent démontrer que la stratégie d'investissement est liée aux objectifs de la communauté et à ceux de l'entreprise. Les stratégies d'investissement dans les communautés doivent comprendre des informations de référence sur la santé, l'éducation et les indicateurs économiques; la démonstration d'une approche participative à la prise de décision concernant l'investissement dans les communautés; l'identification de partenaires de la société civile, du gouvernement et des communautés pour aider à la réalisation des objectifs de développement communautaire; et la procédure d'évaluation de projets et la mesure des résultats. Une étude d'impact environnemental et social (EIES) exhaustive est aussi réalisée avant la construction d'un site. Tous nos sites ont des plans de fermeture actifs qui prennent en compte les impacts sociaux. Nos sites effectuent aussi des évaluations des besoins des communautés locales sur une base périodique.</p> <p>En 2019, IAMGOLD a inauguré le Fonds communautaire de Rosebel. IAMGOLD a effectué un premier don de 2,5 millions \$ US au Fonds. Ce dernier permettra à la mine de continuellement financer des projets dans des secteurs qui en ont le plus besoin.</p> <p>Essakane a conclu une entente avec le gouvernement burkinabé pour contribuer au Fonds minier de développement local. Conformément à cette entente, IAMGOLD a versé une contribution de 3,4 millions \$ US pour 2020 ainsi qu'une contribution supplémentaire de 6 millions \$ US à titre de paiements rétroactifs pour les années 2017 à 2019. Ce Fonds permettra une meilleure allocation de ressources aux projets, et dans les communautés qui ont le plus grand besoin.</p> <p>L'objectif de la gestion des impacts économiques indirects est de s'assurer que les contributions appuient le développement durable des communautés où nous exerçons nos activités.</p> <p>Selon la norme en matière de développement durable d'IAMGOLD, chaque site doit préparer une stratégie d'investissement dans les communautés dans le cadre de son système de gestion environnemental et social. La stratégie d'investissement décrira les objectifs à long terme de l'investissement dans les communautés, une liste des étapes importantes nécessaires pour atteindre le résultat souhaité ainsi que les plans et projets annuels nécessaires pour atteindre les étapes importantes établies.</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>L'équipe du site validera la stratégie d'investissement dans les communautés sur une base annuelle et la mettra à jour à la même fréquence que le plan de fermeture du site pour veiller à ce que les plans d'action demeurent pertinents et appropriés en fonction des objectifs établis. L'atteinte d'étapes importantes ciblées constitue un indicateur de l'efficacité du programme en place.</p>

Impacts économiques indirects (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	a. L'étendue du développement d'investissements significatifs dans les infrastructures et du mécénat i. Quelle était l'ampleur du développement ?	Rosebel a effectué une évaluation des besoins dans 7 communautés d'intérêt en 2017 et en 2018. Cette évaluation a été réalisée par un consultant externe afin d'établir les besoins actuels des communautés d'intérêt. L'un des besoins identifiés consistait en l'investissement dans l'entretien de l'infrastructure routière. L'infrastructure de santé est un autre besoin qui avait été déterminé. Des sommes ont été investies en vue de la rénovation et de la construction du Suriname Eye Care Centre du Academic Hospital, à Paramaribo.	Le projet « Eau et Croissance Economique Durable au Sahel (ECED/Sahel ou Triangle d'eau) » cherche à accélérer la croissance économique durable au Burkina Faso. Il vise les objectifs suivants : 1. Améliorer les moyens de subsistance par l'appui aux jardins maraîchers, aux activités d'élevage et au microfinancement. 2. Améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement. 3. Renforcer la gouvernance locale pour mieux soutenir les activités économiques et la fourniture de services par les communautés locales. Le projet se concentre sur les municipalités de Dori, de Falagountou et de Gorom-Gorom.	Aucun investissement significatif n'a été effectué durant la période de reporting, ni en infrastructures ni en services.
	ii. Quel était le coût ?	7 600 \$ US pour la route + 250 k\$ pour le Eye Care Centre	Financement de la phase1: Coût du projet : 17,6 millions \$ CA Contribution d'IAMGOLD : 2,315 millions \$ CA	
	iii. Quelle était la durée ?	En moyenne, les travaux d'entretien des routes communautaires ne prennent pas plus qu'une journée. Tous les villages n'ont pas envoyé de demande d'entretien des routes. En 2019, des travaux d'entretien routier ont été effectués dans deux communautés d'intérêt. 2 ans pour le Eye Care Centre.	4 ans	
	b. Les impacts actuels ou attendus sur les communautés et les économies locales, notamment les impacts positifs et négatifs, le cas échéant	Meilleures conditions routières locales et meilleur accès à la clinique	Eau et Croissance Economique Durable au Sahel : Accès à l'eau potable pour 45 personnes, accès aux moyens de production et aux installations d'assainissement et développement des compétences	
	c. Si ces investissements et services sont des engagements financiers, en nature ou fournis gratuitement dans le cadre d'un bénévolat	Bénévolat	Bénévolat	

Impacts économiques indirects (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	<p>a. Des exemples d'impacts économiques indirects identifiés significatifs de l'organisation, notamment les impacts positifs et négatifs (p. ex. : modifications de la productivité, développement économique de zones de grande pauvreté, impacts liés aux conditions sociales ou économiques, amélioration des compétences et des connaissances, nombre d'emplois soutenus par la chaîne d'approvisionnement)</p> <p>b. L'importance des impacts économiques indirects dans le contexte des références externes et des priorités des parties prenantes, tels que les normes, les protocoles et les calendriers politiques nationaux et internationaux</p>	<p>Dans le district de Brokopondo, Rosebel offre les plus importantes perspectives d'emplois. Nous estimons que 32 % des employés de Rosebel sont des employés locaux. La mine offre aussi d'importantes occasions en approvisionnement.</p> <p>Rosebel dispose d'une politique d'approvisionnement local qui exige que l'entreprise ait recours à des fournisseurs locaux lorsque possible, par exemple, pour des services d'infrastructure ou de main-d'œuvre. Les impacts économiques indirects de cette politique prennent la forme de retombées bénéfiques, comme de nouveaux emplois créés pour les membres des communautés locales. Cette politique aide l'économie locale et soutient les cibles gouvernementales pour atteindre les ODD des Nations Unies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Agriculture : productivité accrue de l'agriculture et du bétail grâce à un soutien sous forme de semences améliorées et de programmes d'agrandissement, une plus grande disponibilité de fourrage et de sous-produits agroindustriels pour les communautés à proximité de la mine, développement des compétences des exploitants de jardins maraîchers, approvisionnement en produits de jardins maraîchers pour les communautés locales, et mise en place d'une coopérative agricole pour donner le pouvoir d'agir aux exploitants des jardins maraîchers. Eau et d'assainissement : meilleur accès à l'eau potable dans la population (54 % en 2009 comparativement à 99 % en 2017, études INSUCO et DREP), développement des compétences des utilisateurs d'eau pour la gestion durable des structures hydrauliques, grâce au programme Triangle d'Eau. Approvisionnement local : développement des compétences des fournisseurs locaux, approximativement 1000 emplois indirects créés par des fournisseurs locaux. Microcrédit : augmentation des recettes grâce à des programmes de financement et de microcrédit, augmentation du nombre de bénéficiaires grâce à la stratégie des groupes solidaires. Santé : meilleure santé grâce à un programme de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, à la lutte contre la malnutrition, aux dons d'ambulances pour les évacuations, à un meilleur accès aux soins par la construction d'un Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) et au soutien aux dépôts pharmaceutiques. 	<p>Importantes perspectives d'emploi offertes à la communauté locale, et occasions d'approvisionnement. L'investissement dans la communauté a aussi amélioré la qualité de vie.</p> <p>Notre exploitation aide l'économie locale et soutient les cibles gouvernementales pour atteindre les ODD des Nations Unies.</p>
				IAMGOLD CORPORATION INDEX DU CONTENU GRI 2019

Pratiques d'achats

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>L'approvisionnement de certains biens et services est essentiel aux processus des exploitations d'IAMGOLD. L'enjeu a aussi un impact important pour les communautés où elle exerce ses activités. IAMGOLD procure des possibilités de développement des compétences pour les entreprises locales de fournir des biens et services locaux à ses exploitations.</p> <p>L'approvisionnement se produit à tous les niveaux des activités d'IAMGOLD, de la production des sites aux activités du siège social. Les impacts de l'approvisionnement sont directement causés par l'entreprise ainsi que par ses relations d'affaires.</p> <p>Des programmes officiels d'approvisionnement local et de développement commercial sont en cours d'élaboration aux sites en vue de maximiser les avantages économiques communs des pratiques d'approvisionnement local de l'ensemble de l'entreprise. Notre politique d'entreprise sur l'achat de biens et de services encourage les sites miniers à privilégier les fournisseurs locaux, à condition qu'ils soient compétitifs. « Compétitif » fait référence au coût total, à la livraison et à la qualité du bien ou du service. À résultats égaux, le fournisseur local l'emporte.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>Des programmes officiels d'approvisionnement local et de développement commercial sont en cours d'élaboration aux sites en vue de maximiser les avantages économiques communs des pratiques d'approvisionnement local de l'ensemble de l'entreprise. Notre politique d'entreprise sur l'achat de biens et de services encourage les sites miniers à privilégier les fournisseurs locaux, à condition qu'ils soient compétitifs. « Compétitif » fait référence au coût total, à la livraison et à la qualité du bien ou du service. À résultats égaux, le fournisseur local l'emporte. Un code de déontologie pour les fournisseurs est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre d'ici 2021.</p> <p>IAMGOLD tient résolument à fournir des occasions aux communautés associées à ses exploitations de partager les avantages découlant de ses activités. Le but de ce système de gestion est de remplir cet engagement.</p> <p>Section 7.2 du <i>Code de déontologie et d'éthique</i>.</p> <p>Un code de déontologie pour les fournisseurs est en cours d'élaboration et sera mis en œuvre d'ici 2021.</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>Des audits et vérifications de l'efficacité de la gestion de cet enjeu sont effectués au niveau des sites par notre équipe d'audit interne. Aucun changement important n'a eu lieu en 2019.</p>

Pratiques d'achats (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires		
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Rosebel	Essakane	Westwood
	a. Le pourcentage du budget achats utilisé pour des sites importants dépensé auprès de fournisseurs locaux par activité (par exemple, le pourcentage de produits et de services achetés localement)			
	i. Pourcentage du budget achats dépensé auprès de fournisseurs locaux (fournisseurs locaux ou de la communauté)	0,40 %	3,90 %	76 %
	ii. Pourcentage du budget achats dépensé auprès de fournisseurs nationaux (c.-à-d. fournisseurs établis à Ouaga ou à Paramaribo)	99,60 %	62 %	99 %
	b. La définition géographique du terme « local » selon l'organisation	Tous les fournisseurs qui sont basés dans la région de Brokopondo ou qui proviennent de Brokopondo. Ces fournisseurs ont tous des liens familiaux dans la région de Brokopondo, mais pour des raisons administratives, leurs bureaux sont basés à Paramaribo.	Local : Le terme fait référence aux achats effectués au Burkina Faso, et les achats faits dans la région du Sahel (la région hôte de la mine) sont spécifiquement consignés.	Région de l'Abitibi-Témiscamingue
	i. Où sont situés les fournisseurs « locaux »? Dans quels villages/villes/régions?	Dans plusieurs villages du district de Brokopondo, principalement de 7 communautés d'intérêt : Klaaskreek, Nieuw Lombe, Brownsweg, Balingsoela, Marshall Creek et Nieuw Koffiekamp.	En ce qui concerne la région du Sahel, ils se trouvent principalement dans les villes et villages suivants : Essakane site, Falagountou, Gorom-Gorom, Dori, Sseytenga, Djibo et Yalgho.	Rouyn-Noranda, Lasarre, Amos, Val-d'Or.
	c. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Mine Rosebel	Mine Essakane	Mine Westwood

Message du président	Cibles et réalisations	Éléments généraux d'information	Normes économiques	Normes environnementales	Normes sociales
Lutte contre la corruption					
Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires				
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>En tant qu'entreprise exerçant ses activités à l'échelle mondiale, il est de plus en plus important de s'assurer qu'un programme exhaustif est en place, englobant une grande variété d'environnements, de communautés et d'individus et les protégeant des effets nocifs d'un comportement corrompu.</p> <p>IAMGOLD s'assure que tous les administrateurs, employés, entrepreneurs et représentants de l'entreprise se conforment à la politique et à la norme anticorruption d'IAMGOLD.</p> <p>Limité aux activités d'IAMGOLD et de ses fournisseurs.</p>			
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>IAMGOLD gère la lutte contre la corruption en s'assurant que tous les administrateurs, employés, entrepreneurs et représentants de l'entreprise travaillent conformément au Code de déontologie et d'éthique. En outre, l'entreprise exige de la part de toutes ces parties prenantes qu'elles signalent toute violation à ce Code.</p> <p>IAMGOLD s'engage à réduire au minimum la corruption à tous les niveaux d'activités de l'entreprise. Comme indiqué dans le Code de déontologie et d'éthique, l'entreprise cherche à éliminer tous les cas de discrimination, de harcèlement, d'abus d'alcool et d'autres drogues, d'inégalité liée à l'embauche, de violation de la vie privée, de conflits d'intérêts et de vol, tout en encourageant la protection de l'environnement, un lieu de travail sûr, une concurrence loyale et des rapports professionnels.</p> <p>Voir le Code de déontologie et d'éthique d'IAMGOLD.</p>			
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	Des audits et vérifications de l'efficacité de la gestion de cet enjeu sont effectués au niveau des sites. Aucun changement important n'a eu lieu en 2019.			
205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	<p>a. Le nombre total de sites évalués en termes de risque lié à la corruption</p> <p>b. Les risques significatifs liés à la corruption identifiés lors de l'évaluation des risques</p>	<p>IAMGOLD évalue le risque associé à la corruption dans toutes ses unités d'affaires par le moyen du processus annuel de gestion des risques de l'entreprise.</p> <p>Aucun risque significatif lié à la corruption n'a été identifié lors de l'évaluation des risques.</p>			

Lutte contre la corruption (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires					
		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	a. Le nombre total et le pourcentage de membres de l'organe de gouvernance auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées , ventilés par région	100 % au niveau du conseil d'administration				
		b. Le nombre total et le pourcentage d'employés auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées , ventilés par catégorie professionnelle et région	Cadre : 44 (100 %) Non-cadre : 500 (40 %)	Cadre : 45 (100 %) Non-cadre : 2 432 (100 %)	Cadre : 19 (100 %) Non-cadre : 487 (87 %)	Cadre : 78 (100 %) Non-cadre : 87 (100 %)	Cadre : 34 (100 %) Non-cadre : 140 (100 %)
		c. Le nombre total et le pourcentage de partenaires commerciaux auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées , ventilés par type de partenaire commercial et région. Décrire si les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées à d'autres personnes ou organisations	Tous les fournisseurs et entrepreneurs sont au courant des politiques et procédures de lutte contre la corruption.	Tous les fournisseurs et entrepreneurs sont au courant des politiques et procédures de lutte contre la corruption.	Tous les fournisseurs et entrepreneurs sont au courant des politiques et procédures de lutte contre la corruption.	Tous les fournisseurs et entrepreneurs sont au courant des politiques et procédures de lutte contre la corruption.	Tous les fournisseurs et entrepreneurs sont au courant des politiques et procédures de lutte contre la corruption.
		d. Le nombre total et le pourcentage de membres de l'organe de gouvernance ayant été formés à la lutte contre la corruption, ventilés par région	100 % au niveau du conseil d'administration				
		e. Le nombre total et le pourcentage d'employés ayant été formés à la lutte contre la corruption, ventilés par catégorie professionnelle et région	Cadre : 44 (100 %) Non-cadre : 500 (40 %)	Cadre : 45 (100 %) Non-cadre : 2 432 (100 %)	Cadre : 19 (100 %) Non-cadre : 487 (87 %)	Cadre : 78 (100 %) Non-cadre : 87 (100 %)	Cadre : 34 (100 %) Non-cadre : 140 (100 %)

Série GRI 300 : Série de normes environnementales

Normes environnementales

Matières		
	Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>De nombreux matériaux sont requis aux différentes étapes du processus de production aurifère. Nous faisons un suivi des matériaux considérés comme importants, incluant les explosifs, les pneus et l'énergie utilisée dans les activités minières ainsi que les réactifs utilisés dans le traitement du minerai.</p> <p>Les matériaux indiqués sont importants puisqu'ils sont considérés comme étant des intrants critiques pour extraire notre produit final et qu'ils ont le potentiel d'avoir des impacts environnementaux s'ils ne sont pas bien gérés. D'autres matériaux utilisés dans les activités de la mine et de l'usine ne sont pas considérés comme importants puisqu'ils présentent généralement moins de risque et ont tendance à être utilisés en plus petites quantités.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p> <p>Le périmètre de l'enjeu se limite aux matériaux fournis aux exploitations gérées par IAMGOLD et aux sites d'exploration avancée d'IAMGOLD par les divers fournisseurs de l'entreprise.</p> <p>L'exploitation minière fait partie du secteur primaire. Puisqu'IAMGOLD est un producteur de matières premières (l'or) dont le produit final est transporté en vrac, les matériaux servant à l'emballage ne sont pas considérés comme importants.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>Les stocks de matériaux font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour périodiques à toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. La récupération, la réutilisation et la réhabilitation des intrants des activités de la mine et de l'usine sont encouragées, dans la mesure du possible. D'autres opportunités de récupération sont aussi explorées.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>Le but de la gestion de cet enjeu est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'utilisation d'intrants ; - Assurer que les matières sont adéquatement manipulées, entreposées et transportées pour éviter un déversement accidentel dans l'environnement. <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives <p>Politique de développement durable</p> <p>La politique de développement durable d'IAMGOLD exprime notre engagement part rapport à l'amélioration continue pour la protection de l'environnement, à la prévention de la pollution, au développement des communautés et à notre performance économique.</p> <p>On s'attend à ce que les sites respectent ou aillent au-delà des lois et réglementations applicables. Tous nos sites ont mis en place des procédures pour le transport, la manutention et l'élimination sécuritaires du cyanure et d'autres substances dangereuses. En outre, des programmes d'amélioration continue ont été mis en place pour accroître l'efficacité de l'utilisation des explosifs et du carburant.</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale <p>Des audits et vérifications de l'efficacité de la gestion de cet enjeu sont effectués au niveau des sites.</p> <p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer. Un audit externe est prévu en 2020.</p>

Matières (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires		
301-1 Matières utilisées par poids ou par volume		Rosebel	Essakane	Westwood
a. Le poids ou le volume total des matières non renouvelables (énumérés ci-dessous) utilisées au cours de la période de reporting (tonnes) :				
i.	Cyanure	5 104,75	7 059,00	579,61
ii.	Acide	2 221,40	340,27	0,00
iii.	Floculant	159,41	364,10	44,55
iv.	Hydroxyde de sodium	573,13	687,00	115,927
v.	Chaux	12 355,32	14 714,89	4 860,77
vi.	Explosifs	Sans objet	Sans objet	Sans objet
vii. Autres (précisés ci-dessous)				
	Antitartrate	78,00	0,00	0,00
	Carbone	855,05	0,00	0,00
	Huile pour compresseur	29,15	0,00	0,00
	Diesel	612,38	0,00	0,00
	Huile pour moteur	367,40	521,81	0,00
	Sulfate de fer ($\text{Fe}_2(\text{SO}_4)_3$)	0,60	0,00	0,00
	Graisse	75,58	76,01	0,00
	Huile hydraulique	1 047,51	267,16	0,00
	Dioxyde de soufre (SO_2)	0,00	0,00	677,16
	Solvant pour hydrocarbures	18,95	0,00	0,00
	Huile pour transmission	381,04	211,27	0,00
b. Le poids ou le volume total des matières renouvelables utilisées au cours de la période de reporting (tonnes) :		Sans objet	Sans objet	Sans objet
i.	Autres	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Énergie

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>La consommation d'énergie contribue à la production de gaz à effet de serre (GES) et représente un coût d'exploitation important.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p> <p>La consommation énergétique aux sites fermés n'est pas considérée comme importante puisqu'ils ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minerai. De plus, les projets de coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p>
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>La consommation d'énergie fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodiques pour identifier les occasions d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de GES, promouvoir l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable. Essakane et Rosebel utilisent toutes deux partiellement l'énergie solaire. IAMGOLD évalue continuellement les sources d'énergie renouvelable en vue de leur mise en œuvre à ses sites pour réduire leur empreinte de carbone.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>Conformément à l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD), le but de la gestion de cet enjeu est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la consommation énergétique et faire la promotion de sources renouvelables ; - Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; - Réduire les coûts d'exploitation. <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives <p>Norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Conformément à la norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, IAMGOLD reconnaît qu'une gestion énergétique efficace est requise pour réaliser sa stratégie d'entreprise et offrir des avantages aux parties prenantes. De plus, cette gestion efficace de l'énergie contribuera directement à l'amélioration des coûts d'exploitation et à la réduction des impacts environnementaux. Nos objectifs principaux en gestion de l'énergie sont d'améliorer de façon continue notre performance énergétique et d'appuyer l'adoption d'une énergie propre et renouvelable.</p> <p>L'un de nos objectifs prioritaires est d'augmenter la proportion d'énergie renouvelable dans les exigences énergétiques totales de l'entreprise (cible de 15 % de l'énergie générée par des sources renouvelables).</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale <p>Des audits et vérifications de l'efficacité de la gestion de cet enjeu sont effectués au niveau des sites. En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDMD) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDMD. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDMD a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer. Un audit externe est prévu en 2020.</p>

Énergie (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	a. La consommation de carburant totale au sein de l'organisation provenant de sources non renouvelables (en joules ou multiples), ainsi que les types de carburant utilisés :					
	Diesel	1941 506,45	1520 595,78	91 878,67	0	Mali : 265 191 L Sénégal : 306 300 L Brésil : 10 085 L Ontario : 539 GJ Pérou : 31 987 L Québec : 225 600 L Suriname : 493 991 L Burkina Faso : 91 119 L
	Essence	0,00	370,30	2 574,64	0	Colombie : 2 548 gallons Brésil : 5 999 L Ontario : 17 974 GJ Pérou : 3 710 L Québec : 33 000 L Suriname : 965 L Burkina Faso : 53 L
	Propane	4 334,47	0,00	0,00	0	Colombie : 680 lbs Ontario : 10 724 GJ Pérou : 4 542 L Québec : 3 000 L Suriname: 2 857 L

Énergie (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires				
302-1 (suite)	Consommation énergétique au sein de l'organisation (suite)	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
	Gaz naturel	0,00	0,00	76 955,37	0,00	Québec : 52 000 L
	Mazout	0,00	2 628 421,60	0,00	0,00	Suriname : 6 L
	Acétylène	135,04	171,92	35,45	0,00	Sans objet
	Kérosène	0,00	7 379,78	0,00	0,00	Sans objet
	Total	1 945 975,96	4 156 939,38	171 444,13	0,00	Mali : 265 191 L Sénégal : 306 300 L Brésil : 16 084 L Ontario : 29 237 GJ Pérou : 40 236 L Québec : 261 600 L Suriname : 497 819 L Burkina Faso : 91172 L
b. La consommation de carburant totale au sein de l'organisation provenant de sources renouvelables (en joules ou multiples), ainsi que les types de carburant utilisés :						
	Solaire	14 641,20	83 557,62	0,00	0,00	0,00
	c. En joules, watt-heures ou leurs multiples, le total de :	865 329,13	2 158,26	581 604,44	6 109,47	303 956,63
	la consommation d'électricité (GJ)	865 329,13	2 158,26	581 604,44	3 228,24	Mali : 216,5292 GJ Colombie : 46,3 GJ Brésil : 189,82 GJ Ontario : 299 474 GJ Pérou : 115,43 GJ Québec : 24,12 GJ Suriname : 3 591 GJ Burkina Faso : 299,43 GJ
	la consommation de chauffage	0,00	0,00	0,00	0,00	Sans objet
	la consommation de refroidissement	0,00	0,00	0,00	61,81	Sans objet
	la consommation de vapeur	0,00	0,00	0,00	2 819,42	Sans objet

Énergie (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires				
302-1 (suite)	Consommation énergétique au sein de l'organisation (suite)			Rosebel	Essakane	Westwood
		d. Le total d'électricité, de chauffage, de refroidissement et de vapeur vendus au cours de la période de reporting (GJ) :		Aucun	Aucun	Aucun
		e. La consommation énergétique totale au sein de l'organisation, en joules ou ses multiples		2 825 946,29	4 242 655,26	753 048,57
		f. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés		Plateforme Ecometrica utilisée comme outil de calcul, basée sur les normes et méthodologies applicables.		
		g. La source des facteurs de conversion utilisés		Conversion normalisée des unités à l'aide de la plateforme Ecometrica.		
				Rosebel	Essakane	Westwood
				Siège social	Exploration	
302-3	Intensité énergétique			Rosebel	Essakane	Westwood
		a. Le ratio d'intensité énergétique de l'organisation		Siège social	Exploration	
		GJ / milliers de tonnes de minerai et de stériles déplacés	50,42	65,76	916,23	0,00
		GJ / milliers de tonnes de minerai traité	232,29	317,26	1 204,94	0,00
		GJ / milliers de tonnes de minerai extrait	230,18	326,61	1 401,48	0,00
		GJ / tonnes de production aurifère	377 140,50	365 462,59	266 754,72	0,00
		GJ / distance parcourue (milliers de km)	1 699,39	1 174,48	Sans objet	0,00
		GJ / employés équivalent temps plein (ETP)	2 170,47	1 090,66	1 325,79	36,69
		GJ / milliers de \$ CA de revenus	6,04	5,52	4,29	0,00
		GJ / milliers de \$ US de revenus	8,02	7,33	5,69	0,00
		b. Le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur) utilisé pour calculer le ratio				
		Milliers de tonnes de minerai et de stériles déplacés	56 046,05	64 515,20	821,90	0,00
		Milliers de tonnes de minerai traité	12 165,61	13 373,00	624,97	0,00
		Milliers de tonnes de minerai extrait	12 277,31	12 989,88	537,32	0,00
		Tonnes de production aurifère	7,49	11,61	2,82	0,00
		Distance parcourue (milliers de km)	1 662,92	3 612,37	Sans objet	0,00
		Employés équivalent temps plein (ETP)	1 302,00	3 890,00	568,00	166,50
		Milliers de \$ CA de revenus	467 791,26	767 903,00	175 457,31	0,00
		Milliers de \$ US de revenus	352 544,47	578 719,00	132 231,00	0,00
302-4	Réduction de la consommation énergétique	c. Les types d'énergie inclus dans le ratio d'intensité, notamment le carburant, l'électricité, le chauffage, le refroidissement, la vapeur ou tous	Tous	Tous	Tous	Tous
		d. Si le ratio inclut la consommation énergétique au sein de l'organisation, en dehors ou les deux	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2)	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2)	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2)	Au sein de l'organisation (lié aux champs d'application 1 et 2)
			Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social
		a. La quantité de réductions de la consommation énergétique atteinte, conséquence directe des initiatives d'économie et d'efficacité, en joules ou en multiples (kWh)	Aucun	Aucun	Aucun	Sans objet
						Sans objet

Eau

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>L'eau est une ressource importante dans le processus d'extraction de l'or, et nous la partageons avec nos communautés hôtes. Nous devons gérer l'eau de façon responsable à nos exploitations.</p> <p>Le périmètre de l'enjeu comprend la consommation d'eau aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration avancée en fonction des bassins versants, le cas échéant.</p> <p>La consommation d'eau aux sites d'exploration et aux sites fermés n'est pas considérée comme importante puisqu'ils ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minerai. De plus, les projets de coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p>
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>IAMGOLD s'engage envers une bonne gouvernance de l'eau. La qualité et la quantité de l'eau font l'objet d'un suivi régulier, y compris l'eau traitée et l'eau déversée, le cas échéant. On s'attend de chaque exploitation qu'elle maintienne un plan de gestion de l'eau et un bilan hydrique associé.</p> <p>Le but de la gestion de cet enjeu est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; - Gérer les ressources en eau de façon efficace ; - Recycler et réutiliser l'eau pour le traitement du minerai, lorsque possible. <p>Norme de gestion de l'eau</p> <p>Conformément à notre norme de gestion de l'eau, nous reconnaissons l'importance d'une utilisation de l'eau socialement équitable et durable. Nous nous engageons à gérer et à conserver l'eau de façon efficace et à employer les pratiques nécessaires pour assurer, maintenant et à l'avenir, l'accès à une eau saine pour tous les utilisateurs. Les stratégies de gestion de l'eau aborderont tous les aspects de l'exploitation, y compris la planification de la fermeture, la réhabilitation, la gestion des résidus, la qualité de l'eau rejetée, de l'eau potable et des eaux souterraines.</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	<p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe le cadre stratégique en matière d'eau de VDMD.</p> <p>IAMGOLD prévoit effectuer un audit externe sur sa gestion de l'eau en 2021.</p>

Eau (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires		
303-1 Prélèvement d'eau par source		Rosebel	Essakane	Westwood
a. Le volume total d'eau prélevée (m ³) – le total de toute l'eau prélevée dans les limites de toutes les sources durant la période de reporting :				
i. l'eau de surface, notamment les zones humides, les rivières, les lacs et les océans ;	0,00	0,00	546 062,00	
ii. les nappes phréatiques ;	1193 413,67	1180 074,00	874 960,00	
iii. les eaux pluviales collectées directement et stockées par l'organisation ;	12 610 721,03	3 089 725,60	2 581 622,00	
iv. les eaux usées provenant d'une autre organisation ;	0,00	0,00	0,00	
v. l'approvisionnement en eau municipal ou les autres services d'eau publics ou privés.	0,00	0,00	8 194,00	
Total	13 804 134,70	4 269 799,60	4 010 838,00	
b. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées		L'eau souterraine est mesurée d'après les relevés des puits. Des relevés quotidiens sont utilisés pour établir des moyennes quotidiennes, puis extrapolées pour toute la période de reporting.	L'eau souterraine est mesurée d'après les relevés des puits d'eau souterraine ; pour les activités de l'usine, on utilise les relevés de l'eau de surface (eaux pluviales).	L'eau de surface de la rivière Bousquet est utilisée dans les activités de forage liées aux exploitations minières souterraines. Les nappes phréatiques correspondent aux volumes d'eau provenant du dénoyage de la mine. L'eau municipale répond aux besoins du site en eau potable. Des débitmètres sont utilisés pour mesurer directement les volumes de l'eau de surface, des nappes phréatiques, de l'approvisionnement en eau municipal et le total de l'eau déversée par le site. Les eaux pluviales sont estimées en soustrayant l'eau de surface, les nappes phréatiques et l'approvisionnement en eau municipal du total de l'eau déversée.
303-3 Recyclage et réutilisation de l'eau		Rosebel	Essakane	Westwood
a. Le volume total d'eau recyclée et réutilisée par l'organisation (m ³)		10 706 509,00	3 012 012,00	575 638,00
b. Le volume total d'eau recyclée et réutilisée exprimé en pourcentage du volume total d'eau prélevé, tel que précisé dans l'Élément d'information 303-1		78 %	71 %	14 %
c. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées		L'eau prélevée du parc à résidus est réutilisée pour les besoins du traitement du mineraï.	Après le traitement du mineraï, les résidus sont pompés vers un épaisseur. Les résidus épaisse sont envoyés au parc à résidus.	L'eau du parc à résidus est réutilisée pour les besoins du traitement du mineraï. Un débitmètre est utilisé pour mesurer les quantités. Le processus d'épaisseur permet de réduire la consommation de cyanure dans le processus de traitement et permet aussi la réutilisation de l'eau pour le traitement du mineraï, réduisant la nécessité de consommer d'autre eau fraîche.

Message du président	Cibles et réalisations	Éléments généraux d'information	Normes économiques	Normes environnementales	Normes sociales
Biodiversité					
Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires				
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	IAMGOLD s'efforce de réduire au minimum l'impact de ses activités minières sur l'environnement et la biodiversité, de l'exploration à la fermeture. Nous reconnaissions que le maintien des écosystèmes sains est essentiel à l'atteinte de notre vision Zéro Incident.			
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>Le périmètre de l'enjeu se limite aux aspects de biodiversité liés aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration avancée.</p> <p>On s'attend à ce que les sites d'exploitation se conforment à PDAC e3Plus. Les aspects de biodiversité des anciens sites fermés ne sont pas actuellement disponibles. De plus, les projets de coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p> <p>IAMGOLD reconnaît que la protection de la biodiversité et le maintien des écosystèmes sains sont essentiels à la gestion responsable de l'environnement de nos exploitations. Il est attendu de la part de tous les sites et des opportunités de développement des affaires qu'ils intègrent la gestion et la conservation de la biodiversité pour faire preuve de diligence raisonnable et s'assurer de la réhabilitation des écosystèmes perturbés.</p> <p>Des études de référence de la biodiversité sont réalisées pour les projets de mise en valeur, dans le cadre des études d'impact environnemental et social (EIES). Des études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) sont effectuées à toutes les exploitations minières. Les considérations liées à la biodiversité sont prises en compte durant la planification de la fermeture minière et les activités de réhabilitation.</p> <p>Il y a des restrictions de chasse dans la zone de concession de nos mines en exploitation, ce qui a donné lieu à des impacts positifs sur la biodiversité.</p> <p>Le but de la gestion de cet enjeu est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux exigences réglementaires applicables; - Maintenir des écosystèmes sains dans la mesure du possible dans les zones perturbées par nos activités minières. <p>Politique de développement durable</p> <p>Politique de gestion de biodiversité</p> <p>Notre politique de développement durable et notre politique de gestion de biodiversité affirment que nous nous engageons à intégrer la gestion et la conservation de la biodiversité à tous les stades des activités, de l'exploration à la fermeture, à l'aide des ressources et des compétences nécessaires afin de réduire au minimum les impacts de nos activités sur la biodiversité.</p> <p>Les impacts sur les espèces aquatiques et terrestres ainsi que les mesures pour éviter ou réduire les impacts sont pris en considération dans les débuts du processus de planification de projet. Les rapports d'évaluation environnementale récents, comme le rapport d'évaluation environnementale du projet Côté Gold, sont accessibles sur notre site Web.</p>			
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VDM) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VDM. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VDM a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer. Un audit externe est prévu en 2021.</p> <p>Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VDM annuelle du protocole de gestion du maintien de la biodiversité.</p> <p>Les résultats annuels sont disponibles dans les rapports d'étape VDM.</p> <p>En outre, les études d'impact environnemental et social (EIES) s'inspirent des normes de performance de l'IFC.</p>			

Biodiversité (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	a. Pour chaque site d'activité détenu, loué ou géré, situé dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées, les informations suivantes :			
	i. la localisation géographique	Districts Brokopondo et Sipaliwini, Suriname	Oudalan, région du Sahel, nord-est du Burkina Faso	Région de l'Abitibi au Québec, Canada (près de Rouyn-Noranda)
	ii. le sol et le sous-sol pouvant être détenus, loués ou gérés par l'organisation (km ²)	190	100	
	iii. la position par rapport à l'aire protégée (à l'intérieur de la zone, adjacente à celle-ci ou empiétant sur l'aire protégée) ou à la zone riche en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	La réserve naturelle de Brinckheuvel est située 3 km à l'ouest de la concession, de l'autre côté de la rivière Mindineti, sur la rive ouest. La réserve naturelle de Brownsberg est située environ 10 à 15 km au sud-est de la concession de Rosebel. Le site minier se prolonge à la concession Saramacca (projet de fosse satellite Saramacca), située à 25 km au sud-ouest de Rosebel.	La concession minière est située à l'intérieur de la Réserve partielle de faune du Sahel de 1 600 000 ha. L'exploitation minière est permise dans ce secteur. C'est une zone désignée, principalement en raison de lacs temporaires (mare d'Oursi, mare de Yomboli, mare de Kissi) qui sont importants pour les oiseaux migrateurs. La Mare d'Oursi est située à 67 km du site.	
	iv. le type d'activité (administration, fabrication ou production, ou extraction)	Extraction	Extraction	Extraction
	v. la taille du site d'activité en km ²	42,7	16,6	

Biodiversité (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
304-1 (suite)	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées (suite)	vi. la valeur pour la biodiversité, caractérisée par la spécificité de l'aire protégée ou de la zone riche en biodiversité à l'extérieur de l'aire protégée (écosystème terrestre, d'eau douce ou maritime)	L'écosystème du site minier de Rosebel et celui à proximité fait partie des savanes du Suriname et du Guyana qui forment un vaste écosystème dans la région. D'un point de vue mondial, il s'agit d'un écosystème relativement unique comportant une biodiversité riche. Une étude sur la faune entamée en 2011 s'est poursuivie durant le premier trimestre de 2012, 2014 et 2017. La prochaine étude externe sur la faune est planifiée en 2020. Les données de l'étude sur la faune ont confirmé que les zones de Rosebel ont une faune de mammifères plus riche que dans les réserves naturelles à proximité. Le rapport soulignait le fait que la région de Rosebel comprend de grandes populations de plusieurs espèces vulnérables ou quasi menacées au niveau international. À l'intérieur, trois projets sur la faune ont été réalisés : Étude sur les oiseaux aquatiques au parc à résidus 1 et évaluation des bousiers et des grands mammifères terrestres réalisées au site de Rosebel. Pour le projet de la fosse satellite Saramacca, des évaluations de la faune (oiseaux, mammifères) et des études avant approbation ont été effectuées par un spécialiste interne.	La région du Sahel est très vulnérable à la désertification. Plusieurs espèces d'arbres, d'arbustes et d'herbes sont en déclin dans la région. Les forêts et les steppes situées en bordure des rivières Gorouol et Feildegasse constituent un habitat important pour les oiseaux, les mammifères et les reptiles migrateurs.	
		vii. la valeur pour la biodiversité caractérisée par le statut de protection (catégories de gestion des aires protégées de l'IUCN, de la Convention de Ramsar, de la législation nationale)	L'ocelot, le margay et le jaguar font partie de l'annexe I (CITES, 2017). Tous les pécariés, les primates, le tapir du Brésil et tous les chats (sauf ceux de l'annexe I) font partie de l'annexe II de CITES. Especes à l'intérieur ou autour du site inscrites sur la liste rouge de l'IUCN : <ul style="list-style-type: none">• Vulnérable [VU] : vautour à tête blanche (<i>Trigonocephalus occipitalis</i>) ;• Quasi menacée [NT] : vautour de Rüpell (<i>Gyps rueppellii</i>), bateleur des savanes (<i>Terathopius ecaudatus</i>).	Espèces à l'intérieur ou autour du site inscrites sur la liste rouge de l'IUCN : <ul style="list-style-type: none">• Vulnérable [VU] : vautour à tête blanche (<i>Trigonocephalus occipitalis</i>) ;• Quasi menacée [NT] : vautour de Rüpell (<i>Gyps rueppellii</i>), bateleur des savanes (<i>Terathopius ecaudatus</i>).	

Biodiversité (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	a. La nature des impacts significatifs directs et indirects sur la biodiversité par rapport à un ou plusieurs des éléments suivants :	Principaux impacts sur la biodiversité : Perte d'habitat, conversion et dégradation; mort directe ou indirecte d'individus; fragmentation d'habitats et effets liés associés; perturbations et déplacements causés par la perte d'habitat; activités humaines accrues (braconnage, machinerie et véhicules); bruit et lumière; augmentation de la pression de chasse en raison d'un plus grand accès par les humains et d'un afflux de population humaine.	Les activités du site demandent beaucoup d'espace, alors l'utilisation du sol est très importante puisqu'elle produit des perturbations dans les écosystèmes locaux de la flore et de la faune. Les émissions atmosphériques et les activités minières causent des perturbations à l'habitat local.	Sans objet
	i. la construction ou l'utilisation d'usines de fabrication, de mines et d'infrastructure de transport	Impact direct sur la biodiversité en raison de perte d'habitat liée au défrichage et à l'utilisation du sol pour la construction de l'usine de traitement du minerai, les installations auxiliaires, l'infrastructure de transport et les activités minières.	Réduction des habitations des espèces, utilisation du sol, dégradation du sol, dégradation de la végétation durant la préparation de la fosse Falagoutou Est, l'agrandissement des haldes à stériles et des bassins.	Sans objet
	ii. la pollution (l'introduction de substances qui ne sont pas naturellement présentes dans l'habitat et proviennent de sources ponctuelles et diffuses)	Aucune mesure du niveau de pollution n'est disponible pour évaluer l'impact sur la biodiversité.	Aucune pollution. En 2017, des travaux ont été effectués sur le parc à résidus en vue de contrôler le risque d'infiltration et d'atténuer les effets nocifs potentiels sur la biodiversité.	Sans objet
	iii. l'introduction d'espèces invasives, de parasites et de pathogènes	Notre programme de réhabilitation progressive utilise du matériel végétal non indigène pour la végétalisation. Le matériel végétal est introduit en tant que semences d'espèces d'herbes non indigènes. De jeunes arbustes d'espèces non indigènes ont aussi été plantés. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas observé d'aspects envahissants chez ces espèces introduites.	Aucun parasite, espèce envahissante ou pathogène n'a été introduit. Toutes les espèces utilisées pour la réhabilitation doivent être validées auprès du Centre national de semences forestières.	Sans objet
	iv. la réduction des espèces	L'étude sur la faune de 2017 a conclu que les populations de jaguars, de tatous, de tayras et de pécari à collier semblent décliner.	Sans objet	Sans objet
	v. la transformation de l'habitat	Tous les habitats des zones perturbées et défrichées ont été convertis en zones à terrain non boisé.	Sans objet	Sans objet
	vi. les modifications des processus écologiques en dehors des variations naturelles (tels que la salinité ou les modifications du niveau de la nappe phréatique)	Tous les habitats des zones perturbées et défrichées ont été convertis en zones à terrain non boisé ; par conséquent, leur fonction écologique et leurs processus existants ont changé. Il n'y a aucune donnée disponible sur ces changements spécifiques.	Sans objet	Sans objet

Message du président	Cibles et réalisations	Éléments généraux d'information	Normes économiques	Normes environnementales	Normes sociales
Biodiversité (suite)					
Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires			
304-2 (suite)	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité (suite)		Rosebel	Essakane	Westwood
	b. Les impacts significatifs directs et indirects, positifs et négatifs, concernant les éléments suivants :		oui	oui	Sans objet
	i. les espèces touchées	Aucune étude sur la capacité de charge d'espèces spécifiques touchées n'a été réalisée.	18 espèces ligneuses; Plantes herbacées non recensées; Aucune donnée sur la microfaune; Aucun impact important sur la macrofaune.		Sans objet
	ii. l'étendue des zones impactées	Aucune donnée disponible sur l'étendue des zones impactées.	27,81		Sans objet
	iii. la durée des impacts	Permanents	Tous permanents		Sans objet
	iv. le caractère réversible ou irréversible des impacts	Irréversibles	Tous irréversibles		Sans objet
304-3	Habitats protégés ou restaurés		Rosebel	Essakane	Westwood
	a. La taille et l'emplacement de toutes les zones d'habitat protégées ou restaurées (km ² et emplacement)	Sans objet	La Mare d'Oursi, un site Ramsar d'une superficie de 450 km ² et un sanctuaire d'oiseaux désigné, se situe à 67 km du site d'Essakane.		Sans objet
	i. Si le succès de la mesure de restauration était ou est approuvé par des experts indépendants externes (oui/non)	Sans objet	oui		Sans objet
	b. L'existence de partenariats avec des tiers visant à protéger ou restaurer des zones d'habitat distinctes des lieux où l'organisation a supervisé et mis en œuvre des mesures de restauration ou de protection (oui/non)	Sans objet	non		Sans objet
	c. Le statut de protection de chaque zone d'après son état à la clôture de la période de reporting	Sans objet	Aire protégée		Sans objet
	d. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	Sans objet	Recensement annuel effectué pour évaluer le taux de réussite par site et par espèce		Sans objet

Biodiversité (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
304-4 Espèces sur la liste rouge de l'IUCN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Le nombre total d'espèces sur la liste rouge de l'IUCN et sur la liste de protection nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations, par niveau de risque d'extinction :	245	3	Sans objet
i. En danger critique d'extinction	0	0	Sans objet	
ii. En danger	0	0	Sans objet	
iii. Vulnérable	10 Oncille (<i>Leopardus tigrinus</i>), pécaris à lèvres blanches (<i>Tayassu pecari</i>), tapir du Brésil (<i>Tapirus terrestris</i>), singe-araignée commun (<i>Atelos paniscus</i>), tamanoir (<i>Myrmecophaga tridactyla</i>), tatou géant (<i>Priodontes maximus</i>), pigeon vineux (<i>Patagioenas subvinacea</i>), toucan ariel (<i>Ramphastos vitellinus</i>), toucan à bec rouge (<i>Ramphastos tucanus</i>), myrmidon du Surinam (<i>Myrmotherula surinamensis</i>)	1	Sans objet	
iv. Quasi menacé	7 Chien des buissons (<i>Speothos venaticus</i>), jaguar (<i>Panthera onca</i>), margay (<i>Leopardus wiedii</i>), grand tinamou (<i>Tinamus major</i>), caïque à tête noire (<i>Pionopsitta caica</i>), pic à cravate noire (<i>Celeus torquatus</i>), amazonne poudrée (<i>Amazona farinosa</i>)	2	Sans objet	
v. Préoccupation mineure	228 66 espèces d'oiseaux, 21 espèces de mammifères et 41 espèces d'amphibiens"	0	Sans objet	

Biodiversité (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires		
		Rosebel	Essakane	Westwood
MM1 Superficie des terrains (détenus, loués ou gérés pour des activités de fabrication ou d'extraction) perturbés ou réhabilités	Superficie totale des terrains perturbés et pas encore réhabilités (en hectares) au 1 ^{er} janvier 2019	3 839,00	1 925,00	935,00
	Superficie totale des terrains nouvellement perturbés dans la période de reporting (en hectares)	431,00	59,59	0,00
	Superficie totale des terrains réhabilités, y compris les années antérieures	0,00	5,80	0,00
	Superficie totale des terrains nouvellement réhabilitée dans la période de reporting à l'utilisation finale convenue (en hectares)	0,00	4,00	0,00
	Superficie totale des terrains perturbés et pas encore réhabilités (en hectares) au 31 décembre 2019	4 270,00	1 980,59	935,00
MM2 Nombre et pourcentage de tous les sites requérant l'application de programmes de gestion de la biodiversité, et nombre (pourcentage) de ces sites où de tels programmes ont été mis en œuvre	Le site nécessite-t-il un plan de gestion de la biodiversité?	Oui (cadre sur la gestion du maintien de la biodiversité de VDMD, politique de gestion de biodiversité d'IAMGOLD et norme en matière de développement durable)	Oui (étude d'impact environnemental, cadre sur la gestion du maintien de la biodiversité de VDMD, politique de gestion de biodiversité d'IAMGOLD et norme en matière de développement durable)	Oui (réglementation fédérale - Environnement Canada, cadre sur la gestion du maintien de la biodiversité de VDMD, politique de gestion de biodiversité d'IAMGOLD et norme en matière de développement durable)
	Y a-t-il un plan de gestion de la biodiversité en place actuellement?	Oui	Oui	Oui
	Pourcentage du nombre total des sites ayant un plan de gestion de la biodiversité en place	100 %	100 %	100 %

Émissions

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>Les émissions provenant des activités de mise en valeur, de production minière et de traitement du minerai ont le potentiel d'avoir un impact sur la qualité de l'air.</p> <p>En particulier, nous reconnaissions que les émissions de gaz à effet de serre contribuent à l'enjeu mondial des changements climatiques.</p> <p>La gestion efficace de l'énergie contribuera au contrôle des impacts environnementaux en réduisant la quantité globale des gaz à effet de serre et des autres émissions importantes produites, en plus d'influencer directement les coûts d'exploitation.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p> <p>Le périmètre de l'enjeu se limite aux exploitations gérées par IAMGOLD et à ses sites d'exploration avancée.</p> <p>La consommation énergétique aux sites d'exploration et aux sites fermés n'est pas considérée comme importante puisqu'ils ne comportent aucune production active ou activité de traitement du minerai ; par conséquent, les émissions sont également considérées comme non importantes. De plus, les projets de coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus. Le champ d'application 3 est calculé dans la mesure du possible en fonction des données disponibles.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>Les émissions de GES font l'objet d'un suivi et d'une évaluation périodiques pour identifier les occasions d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de GES, promouvoir l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable.</p> <p>IAMGOLD est engagée envers l'énergie renouvelable, comme l'illustrent le développement de la plus grande centrale hybride photovoltaïque/mazout lourd (PV-HFO) du monde (15 MW) à Essakane et la centrale solaire de 5 MW à Rosebel, ainsi que plusieurs plus petits projets solaires en soutien aux communautés locales du Suriname. La centrale PV-HFO de 15 MW à Essakane a jusqu'à aujourd'hui réduit la consommation de mazout lourd de 11 millions de litres, ce qui a permis d'éviter 34 000 tonnes d'émissions de CO₂ entre 2018 et mai 2020.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>Le but de la gestion est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; - Quantifier notre impact par l'entremise d'un suivi de la qualité de l'air pour assurer l'efficacité de toute mesure d'atténuation mise en place pour prévenir tout effet nocif causé par nos activités minières ; - Réduire les émissions contribuant aux changements climatiques. <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives <p>Norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Conformément à notre norme de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, signée par le chef de l'exploitation, l'un de nos objectifs principaux est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et leur impact sur l'environnement.</p> <p>Les projets au Canada sont généralement sujets aux lignes directrices sur la qualité de l'air et aux approbations, visant à protéger les milieux récepteurs à proximité du projet.</p> <p>Nous participons également aux divulgations liées aux changements climatiques du Carbon Disclosure Project (CDP).</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale <p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VMDM) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VMDM. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VMDM a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer. Un audit externe est prévu en 2021.</p> <p>Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VMDM annuelle pour le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES.</p> <p>Les résultats annuels sont disponibles dans les rapports d'étape VMDM.</p>

Émissions (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)	a. Le total des émissions directes de GES (en tonnes métriques ou d'équivalents CO ₂) :	150 952,39	334 418,90	10 594,26
	Déchets	0,00	0,00	0,00
	Énergie – centrale énergétique	0,00	205 330,13	0,00
	Énergie – usine de traitement	2 232,58	4 774,64	83,53
	Énergie – extraction	127 197,76	99 953,73	10 340,29
	Énergie – activités de soutien	258,27	7 687,64	0,00
	Véhicules détenus par l'entreprise - exploitations	21 263,78	1 189,07	170,44
	Véhicules détenus par l'entreprise - activités de soutien	0,00	2 784,27	0,00
	b. Les gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CO ₂ e, CH ₄ , N ₂ O, HFC, PFC, SF ₆ , NF ₃ ou tous	CO ₂ , CO ₂ e, CH ₄ , N ₂ O, HFC-134a, R404a, R407c, R410a	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC-134a, R404a, R407c, R410a	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, CO ₂ e.
	c. Les émissions biogéniques de CO ₂ en tonnes métriques d'équivalent CO ₂	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	d. L'année de référence pour le calcul, le cas échéant, notamment :	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)
	i. la justification de son choix ;	145 485,33	199 586,01	11 561,65
	ii. les émissions au cours de l'année de référence ;	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	iii. la justification de toute variation significative des émissions (en t CO ₂) ayant nécessité un recalcul des émissions de l'année de référence	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	e. La source des facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement climatique (PRC) utilisés ou une référence à la source de PRC	Source de PRC : GIEC (2007). Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 2007. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge. Utilisation de la plateforme Ecometrica pour assurer que les plus récents facteurs d'émissions sont utilisés.		
	f. La méthode de consolidation des émissions : quote-part de capital, contrôle financier ou contrôle opérationnel	Contrôle opérationnel.	Contrôle opérationnel.	Contrôle opérationnel.
	g. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Évaluation réalisée conformément au Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, publié par le WRI et le WBCSD (édition révisée).		

Émissions (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)				
a. Les émissions indirectes de GES (champ d'application 2) totales des émissions en tonnes métriques de CO ₂ provenant de la génération d'électricité, du chauffage, du refroidissement et de la vapeur, selon une méthode basée sur la localisation des émissions	0,00	382,59	198,68	
b. Le cas échéant, les émissions indirectes de GES (champ d'application 2) totales en tonnes métriques d'équivalent CO ₂ , selon une méthode basée sur le marché	0,00	382,59	198,68	
c. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC, PFC, SF ₆ , NF ₃ ou tous	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	
d. L'année de référence pour le calcul, le cas échéant, notamment :				
i. la justification de son choix;	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	
ii. les émissions au cours de l'année de référence	0,00	610,87	322,99	
iii. la justification en cas de variation significative des émissions ayant nécessité un recalcul des émissions de l'année de référence	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
e. La source des facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement climatique (PRC) utilisés ou une référence à la source de PRC	Source de PRC : GIEC (2007). Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 2007. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge. Utilisation de la plateforme Ecometrica pour assurer que les plus récents facteurs d'émissions sont utilisés.			
f. La méthode de consolidation des émissions : quote-part de capital, contrôle financier ou contrôle opérationnel	Contrôle opérationnel	Contrôle opérationnel	Contrôle opérationnel	
g. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	Évaluation réalisée conformément au Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, publié par le WRI et le WBCSD (édition révisée).			

Émissions (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	a. Les autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) totales qui sont une conséquence des activités de l'organisation, mais qui proviennent de sources non détenues ni contrôlées par l'organisation (en tonnes métriques de CO ₂)	3 120,46	53 337,63	243,90
	b. Le cas échéant, les gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC, PFC, SF ₆ , NF ₃ ou tous	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O
	c. Les émissions biogéniques de CO ₂ en tonnes métriques d'équivalent CO ₂	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	d. Les catégories et activités des autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) incluses dans le calcul	Voyages d'affaires, déchets générés au cours des activités, transport et distribution en amont.	Voyages d'affaires, déchets générés au cours des activités, prestation de services par des tiers.	Voyages d'affaires, déchets générés au cours des activités.
	e. L'année de référence pour le calcul, le cas échéant, notamment :	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)	2013 (début de l'utilisation du logiciel Ecometrica)
	i. la justification de son choix	3 392,09	396,21	396,21
	ii. les émissions au cours de l'année de référence	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	iii. la justification en cas de variation significative des émissions ayant nécessité un recalcul des émissions de l'année de référence	Source de PRC : GIEC (2007). Quatrième Rapport d'évaluation du GIEC : Changements climatiques 2007. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cambridge University Press, Cambridge. Utilisation de la plateforme Ecometrica pour assurer que les plus récents facteurs d'émissions sont utilisés.		
	f. La source des facteurs d'émission et les potentiels de réchauffement climatique (PRC) utilisés ou une référence à la source de PRC	Évaluation réalisée conformément au Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, publiée par le WRI et le WBCSD (édition révisée).		
	g. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés			

Émissions (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires		
305-4 Intensité des émissions de GES		Rosebel	Essakane	Westwood
a. Le ratio d'intensité des émissions de GES de l'organisation.				
i. Émissions totales de GES (en tonnes de CO ₂ e)		150 952,39	322 102,07	10 792,94
ii. Intensité des émissions de GES - usine (kg de CO ₂ e/tonne usinée)		12,41	12,41	17,27
iii. Intensité des émissions de GES - mine (kg de CO ₂ e/tonne déplacée)		2,69	2,69	13,13
b. Le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur) utilisé pour calculer le ratio				
i. Milliers de tonnes de minerai traité (usiné)		12 165,61	13 372,96	624,97
ii. Milliers de tonnes de minerai et de stériles déplacés		56 046,05	64 515,20	821,90
c. Les types d'émissions de GES incluses dans le ratio d'intensité, notamment les émissions directes (champ d'application 1), les émissions indirectes (champ d'application 2) et/ou les autres émissions indirectes (champ d'application 3)		Champs d'application 1 et 2 (localisation)	Champs d'application 1 et 2 (localisation)	Champs d'application 1 et 2 (localisation)
d. Les gaz inclus dans le calcul : CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC, PFC, SF ₆ , NF ₃ ou tous		CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC-134a.	CO ₂ , HFC-134a, CH ₄ , N ₂ O, R410a, R401a, R404a.	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O.
305-5 Réduction des émissions de GES		Rosebel	Essakane	Westwood
a. Les émissions de GES réduites correspondant au résultat direct d'initiatives de réduction, en tonnes métriques d'équivalent CO ₂		Aucune nouvelle initiative mise en œuvre en 2019.	Aucune nouvelle initiative mise en œuvre en 2019.	Aucune nouvelle initiative mise en œuvre en 2019.

Émissions (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NO_x), d'oxydes de soufre (SO_x) et autres émissions atmosphériques significatives	a. Les émissions atmosphériques significatives, en kilogrammes, pour chacun des éléments suivants :			
	i. NO_x	1708 367	5 219 629	98 271
	ii. SO_x	28 410	2 713 233	2 404
	iii. Polluants organiques persistants (POP)	0	0	0
	iv. Composés organiques volatils (COV)	78 823	55 997	4 517
	v. Polluants atmosphériques dangereux (PAD)	53 763	569 586	Sans objet
	vi. Particules en suspension (PS)	7 439 608	27 096 403	107 239
	vii. Monoxyde de carbone (CO)	1 058 203	1 438 896	71 758
	viii. Ammoniac (NH_3)	409 062	74 035	24 144
	b. La source des facteurs d'émission utilisés	<p><i>United States Environmental Protection Agency (U.S. EPA) AP-42 : Compilation des facteurs d'émissions atmosphériques</i></p> <p><i>Australian National Pollutant Inventory Emission Estimation Technique Manual for Mining Version 3.1</i></p> <p><i>Australian National Pollutant Inventory Emission Estimation Technique Manual for Combustion Engines version 3.0</i></p> <p>Environnement Canada - Tableur pour les poussières des routes industrielles non asphaltées.</p>		
	c. Les normes, méthodologies, hypothèses et/ou outils de calcul utilisés	<p>Les émissions ont été calculées d'après les activités importantes d'extraction minière, de traitement aurifère et de soutien aux sites miniers en exploitation d'IAMGOLD. Les sources d'émissions comprises dans cet inventaire englobent les activités minières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sautage (émissions gazeuses) - Émissions fugitives de poussières causées par la manipulation du matériel à la surface - Émissions fugitives de poussières provenant des routes de transport non asphaltées - Émissions du tuyau d'échappement des véhicules - Émissions causées par le traitement et l'affinage de l'or - Émissions provenant de processus auxiliaires, comme le chauffage des locaux et la production d'électricité <p>Les méthodes acceptées suivantes ont été utilisées pour calculer les émissions atmosphériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures des émissions à la source, si possible - Facteurs d'émission acceptés sur le plan international et données des activités des sites (à noter que les estimations d'émissions selon les facteurs d'émissions et les données des activités sont considérées comme prudentes et présentent une faible probabilité de sous-estimation, puisque dans les cas d'incertitude, les valeurs maximales ont été utilisées pour les taux annuels de production/consommation, les distances et les heures d'exploitation). 		

Effluents et déchets

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires. <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>Guidés par notre vision Zéro Incident, nous surveillons de près les stériles et les résidus produits ainsi que la qualité de l'effluent final durant l'exploitation minière et après la fermeture.</p> <p>La gestion des déchets comprend les stériles, les résidus et d'autres flux de déchets (déchets dangereux et non dangereux).</p> <p>Le périmètre de l'enjeu comprend toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. Les sites d'exploration et les sites fermés sont inclus, s'il y a lieu.</p>	<p>Les effluents et les déchets provenant des projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p> <p>Le jugement d'experts en la matière sert à définir ce qui est considéré comme important.</p>	
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>Des plans de stockage sont exigés pour les stériles et les résidus. Le suivi de la qualité de l'eau et des sédiments est régulièrement effectué. Des procédures opérationnelles normalisées sont élaborées et maintenues pour les processus importants, comme la gestion des déchets dangereux à nos sites d'exploitation et l'intervention en cas de déversement.</p> <p>Au Burkina Faso, la mine Essakane d'IAMGOLD fournit une occasion de valorisation des déchets métalliques grâce au programme «Fonds Fer». La mine vend ses déchets métalliques aux enchères et se sert des recettes pour financer des idées commerciales locales.</p>	<p>Le but de la gestion est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; - Assurer que les flux de déchets sont manipulés, entreposés et transportés de façon appropriée pour éviter tout déversement accidentel dans l'environnement ; - Quantifier notre impact par l'entremise d'un suivi de la qualité de l'eau pour assurer l'efficacité de toute mesure d'atténuation mise en place pour prévenir tout effet nocif causé par nos activités minières ; - Assurer la protection de l'environnement récepteur. 	<p>Notre norme en matière de développement durable définit les exigences minimales en gestion des déchets.</p> <p>Norme de gestion des résidus</p> <p>Conformément à notre norme de gestion des résidus, nous situons, concevons, construisons, utilisons et fermons des parcs à résidus respectant la politique environnementale de l'Association minière du Canada (AMC), gardant en tête notre engagement envers nos parties prenantes. Nous nous assurons que toutes les structures sont stables et que tous les solides et les eaux sont gérés dans les zones désignées à cet effet.</p> <p>Un déversement accidentel peut être dangereux pour nos employés et nos autres parties prenantes et peut également contaminer l'environnement sans une intervention rapide et efficace.</p> <p>Nous cherchons à éviter les déversements importants et à avoir des procédures en cas de déversement pour intervenir de façon appropriée et réduire au minimum les impacts sur l'environnement récepteur.</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale. 	<p>En tant que membre de l'Association minière du Canada (AMC), IAMGOLD observe les protocoles Vers le développement minier durable (VMDM) à tous ses sites. Une vérification externe est exigée tous les trois ans pour vérifier le niveau de conformité aux protocoles VMDM. Un audit interne a été mené sur les résidus miniers et un audit VMDM a eu lieu en 2018. Les résultats de l'audit font actuellement l'objet d'un examen afin d'identifier des points à améliorer. Un audit externe est prévu en 2020.</p> <p>Toutes les exploitations d'IAMGOLD ont réalisé l'auto-évaluation VMDM annuelle pour les protocoles de gestion des résidus et de planification de la gestion de crises et des communications.</p> <p>Protocole de gestion des résidus</p> <p>Planification de la gestion de crises et des communications :</p> <p>Les résultats annuels sont disponibles dans les rapports d'étape VMDM.</p>		

Effluents et déchets (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
306-1 Écoulement d'eau par qualité et destination	a. Le volume (m ³) des déversements d'eau prévus et non prévus (c.-à-d. à l'exclusion des eaux pluviales collectées et des eaux résiduaires domestiques) par :	2 502 381,00	0,00	4 010 838,00
	i. destination	Rivière Mindrineti (eaux de surface)	Essakane est un site à « zéro déversement » : aucune eau utilisée à des fins industrielles n'est déversée dans l'environnement.	Rivière Bousquet
			L'eau utilisée pour le traitement du minerai est recyclée pour d'autres besoins de traitement du minerai. L'eau de mine est stockée dans un bassin jusqu'à ce qu'elle soit utilisée.	L'eau résiduaire locale est traitée et ensuite envoyée dans un champ d'évaporation où des arbres ont été plantés.
	ii. qualité de l'eau, notamment la méthode de traitement	Avant le déversement, l'eau est traitée à l'usine de traitement de l'effluent et aérée dans l'étang aéré. Nous nous conformons aux limites de l'IFC et cherchons à atteindre les cibles de déversement au point de rejet.	Sans objet Site à zéro déversement	Traitée avec de la chaux
	iii. si l'eau a été réutilisée par une autre organisation	Non	Non, mais il y a de l'exploitation minière artisanale dans la zone.	Non
	b. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	Limites de l'IFC quant au déversement d'eau résiduaire de traitement dans les eaux de surface (Banque Mondiale, directives de l'IFC 2007). Cibles de déversement au point de rejet fixées par Rosebel pour l'ammoniac et le total du cyanure.	Sans objet	Le déversement est périodiquement mesuré à l'aide d'un débitmètre.

Effluents et déchets (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires			
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
a. Le poids total de déchets dangereux, répartis selon les modes d'élimination suivants le cas échéant :					
i. Réutilisation (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	725,55	0,00	1547,01	13,24	Non disponible
ii. Recyclage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	248,11	0,00	0,00	0,00	Non disponible
iii. Compostage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	0,00	0,00	Non disponible
iv. Valorisation, y compris la valorisation énergétique	0,00	1 215,28	91,51	0,00	Non disponible
v. Incinération (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	477,45	0,744	208,22	0,00	Non disponible
vi. Injection en puits profond (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	0,00	0,00	Non disponible
vii. Enfouissement (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	0,00	Pérou : 350 kg Mali : 50 kg	
viii. Stockage sur le site (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	330,99	0,00	Colombie : 4 718 kg	
b. Le poids total de déchets non dangereux, avec la répartition selon les modes d'élimination suivants, le cas échéant :	1 137,63	756,14	1 348,38	Non disponible	
i. Réutilisation (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,58	-	-	Colombie : 2 380 kg Mali : 700 kg	
ii. Recyclage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	28,32	384,09	1 026,00	Colombie : 582,5 kg Québec : 500 kg de papier	

Message du président	Cibles et réalisations	Éléments généraux d'information	Normes économiques	Normes environnementales	Normes sociales
Effluents et déchets (suite)					
Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	
306-2 (suite)	Déchets par type et méthode d'élimination (suite)	iii. Compostage (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	0,00
		iv. Valorisation, y compris la valorisation énergétique (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	91,512
		v. Incinération (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	Mali : 500 kg
		vi. Injection en puits profond (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	Non disponible
		vii. Enfouissement (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	1108,72	372,06	230,87
		viii. Stockage sur le site (kg ou tonnes et méthode d'élimination)	0,00	0,00	0,00
	c. Le mode de détermination de la méthode d'élimination des déchets :				
	i. Élimination directement par l'organisation, ou autre confirmation directe	Enfouissement des déchets dangereux et non dangereux, directement éliminés par l'organisation.	Incinération et stockage au site des déchets dangereux, recyclage et enfouissement des déchets non dangereux, directement éliminés par l'organisation.	Déchets non dangereux directement éliminés par l'organisation.	Colombie : Les déchets non recyclables sont éliminés par les services publics de gestion des déchets à la décharge locale. Québec : éliminés aux sites d'élimination municipaux Mali : Oui, huile usée
	ii. Information fournie par le prestataire d'élimination des déchets	Réutilisation des déchets non dangereux.	Non disponible	Information sur l'élimination des déchets dangereux fournie par l'entrepreneur	Colombie : (i) Quimetales SAS a délivré un certificat de stockage, de gestion et de traitement et (ou) d'utilisation de déchet dangereux. L'entreprise détient un permis environnemental délivré par le gouvernement (ii) Politique et procédures de l'entreprise publique de gestion des déchets.
	iii. Planification par défaut du prestataire d'élimination des déchets	Réutilisation des déchets non dangereux.	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Eﬄuents et déchets (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires		
306-3	Déversements significatifs	Rosebel	Essakane	Westwood
a. Le nombre total et le volume total de déversements significatifs (m ³)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
306-4	Transport de déchets dangereux	Rosebel	Essakane	Westwood
a. Poids total des déchets dangereux (tonnes) :				
i. déchets dangereux transportés ;	1 218,14	Sans objet	208,22	
ii. déchets dangereux importés	0,00	0,00	0,00	
iii. déchets dangereux exportés	1 218,10	0,00	0,00	
iv. déchets dangereux traités	1 695,55	Sans objet	208,22	
b. Le pourcentage de déchets dangereux expédiés à l'international (%)	72 %	0 %	0 %	
c. Les normes, méthodologies et hypothèses utilisées	Conversions des unités à l'aide d'Ecometrica.	<ul style="list-style-type: none"> • Convention de Bâle sur le Contrôle des Mouvements Transfrontières de Déchets Dangereux et de leur élimination, adoptée par la Conférence des Parties le 22 mars 1989, mise en œuvre au Burkina Faso le 5 mai 1992; • Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, signée le 30 janvier 1991. • Décret portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains. 	Fournies par le prestataire d'élimination des déchets.	

Effluents et déchets (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires		
306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	Rosebel	Essakane	Westwood
	a. Les masses d'eau et les habitats associés qui sont fortement affectés par les déversements et/ou ruissellements d'eau, notamment des informations concernant :			
	i. la taille de la masse d'eau et de l'habitat associé	La rivière Mindrineti (en aval du ruisseau Mamanari) est le seul cours d'eau pérenne dans la zone, comportant une zone de drainage de 704 km ² , principalement située au sud et en amont de la concession.	Aucun	Sans objet
	ii. si la masse d'eau et l'habitat associé sont désignés comme une aire protégée nationale ou internationale	Non		
	iii. la valeur en termes de biodiversité, telle que le nombre total d'espèces protégées	Selon l'étude des écosystèmes aquatiques menée en novembre 2017, 22 espèces de poissons et 52 spécimens de macro-invertébrés ont été recueillis en aval du point de rejet (ruisseau Mindrineti). Aucune de ces espèces n'est protégée.		
MM3 Volume total, et risques afférents, des morts-terrains, pierres, stériles et boues		Rosebel	Essakane	Westwood
Quantité totale des morts-terrains (stériles) générés durant l'année (en tonnes)		41 048 963,00	38 604 763,00	281 497,00
Décrire les risques associés aux morts-terrains (y compris les stériles)		Risques liés au ruissellement sur les haldes à stériles. Procédures en place pour les haldes à stériles.	Risques liés au ruissellement sur les haldes à stériles.	Potentiel d'exhaure de roches acides.
Quantité totale de résidus (incluant les boues) générés durant l'année (en tonnes)		12 165 606,00	13 372 946,00	1 331 023,00
Décrire les risques associés aux résidus		Risques liés à une rupture de conduite des résidus et (ou) procédures de barrage en place pour le parc à résidus. Procédures en place pour le parc à résidus. BGC (entreprise externe) a organisé une rencontre portant sur l'évaluation des barrages des résidus. Le rapport définitif n'a pas encore été publié, mais d'après le rapport de fin de rencontre, aucun risque important associé aux résidus n'a été détecté.	Les risques liés aux ruptures de conduite de résidus, au bris de la géomembrane couvrant l'intérieur du parc à résidus, et(ou) aux ruptures de digues. Contamination des eaux souterraines. Déversement intempestif du parc à résidus.	Potentiel d'exhaure de roches acides.

Conformité environnementale

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>Conformément à notre politique de développement durable, nous nous engageons à établir des normes d'exploitation et des procédures donnant lieu à des pratiques qui respectent ou aillent au-delà des lois et réglementations applicables, les rapports d'impacts environnementaux et sociaux d'IAMGOLD, les plans de gestion environnementale et sociale, les plans de fermeture et les protocoles internationaux dont IAMGOLD est signataire. Nous sommes vigilants par rapport à la conformité et veillons à ce que toute non-conformité soit rapidement résolue.</p> <p>Politique de développement durable.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p> <p>Le périmètre de l'enjeu comprend tous les sites gérés par IAMGOLD.</p> <p>Les projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.</p>	
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>On s'attend à ce que les sites respectent ou aillent au-delà des lois et réglementations environnementales applicables.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>Le but de la gestion est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux exigences réglementaires applicables ; - Promouvoir la responsabilisation et la transparence. <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives <p>Politique de développement durable</p> <p>Norme de gestion des résidus</p> <p>Il est essentiel de traiter les commentaires et les préoccupations de façon accessible et rapide afin de continuellement s'améliorer. Comme indiqué dans notre politique de développement durable, nous nous engageons à mettre en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, de transparence et d'équité et à divulguer annuellement notre performance.</p> <p>À cet engagement s'ajoute notre norme de gestion des résidus, qui indique que les consultations avec les communautés d'intérêts sont faites de manière à tenir compte des considérations de ces communautés en ce qui a trait à la gestion des parcs à résidus.</p> <p>Nous nous engageons à éviter ou à réduire au minimum tout impact négatif découlant de nos activités minières, dans la mesure où c'est réalisable sur le plan technique et raisonnable sur le plan financier.</p> <p>Dans le cadre de notre engagement, nous avons formé un partenariat avec l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME) UQAT-Polytechnique en 2012 pour soutenir le développement de nouvelles pratiques environnementales, y compris la réhabilitation des résidus. Notre engagement financier de 1,5 million \$ sur une période de 5 ans a donné lieu à divers projets de recherche, comme la désulfuration des couvertures de résidus et de boues. Avec l'approbation de notre plan de fermeture par le gouvernement du Québec, IAMGOLD souhaite intégrer certaines des pratiques faisant l'objet de recherches par l'IRME. En 2017, IAMGOLD a engagé 2 millions \$ à l'Université Laurentienne sur une période de 5 ans pour soutenir des chaires en exploitation à ciel ouvert et génie. Une portion du financement servira à créer un nouvel espace étudiant et à mettre à niveau les installations pour les étudiants, et à créer de nouvelles bourses pour les étudiants de premier et de deuxième cycle.</p>	

Conformité environnementale (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires				
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>Conformément à la norme en matière de développement durable d'IAMGOLD, un plan d'engagement de la communauté et des parties prenantes est nécessaire à tous les sites pour assurer que les commentaires sont reçus et pris en compte.</p> <p>Un système officiel de plaintes est en place pour traiter les plaintes/préoccupations des parties prenantes externes. Les parties prenantes sont bien informées du mécanisme de plaintes, qui est facilement accessible. L'entreprise fait un compte rendu périodique auprès des communautés à propos des résultats des plaintes déposées. La haute direction revoit le système d'engagement et les résultats annuellement.</p> <p>Une analyse des lacunes du cadre conceptuel en développement durable d'IAMGOLD a été effectuée en 2018, et les résultats de l'analyse sont actuellement examinés en vue d'identifier des points à améliorer.</p>	Rosebel	Essakane	Westwood
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	<p>a. Les amendes et les sanctions non monétaires subies pour non-conformité à la législation et/ou à la réglementation environnementales, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. valeur monétaire totale des amendes significatives (\$ US) ii. nombre total de sanctions non monétaires iii. procédures engagées dans le cadre de mécanismes de résolution de conflits <p>b. Si l'organisation n'a identifié aucun cas de non-conformité à la législation et/ou à la réglementation environnementale, une déclaration brève à ce sujet est suffisante</p>	<p>Non</p> <p>Non-conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concernant les émissions de NOX à la centrale solaire - concernant les déversements d'eau résiduaire locale - concernant les émissions de particules de l'incinérateur de déchets biomédicaux 	<p>Oui</p> <p>Toxicité aiguë sur la daphnie à l'effluent final</p>	<p>Oui</p>	

Série GRI 400 : Série de normes sociales

Normes sociales

Emploi		
	Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>Englobant diverses cultures, langues et disciplines fonctionnelles, IAMGOLD est une communauté mondiale où des milliers d'employés poursuivent des objectifs communs et adhèrent à des valeurs communes.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p> <p>Cet enjeu s'applique spécifiquement aux employés et aux entrepreneurs directement embauchés par IAMGOLD.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>Chez IAMGOLD, attirer, recruter et sélectionner le bon talent est essentiel au maintien de notre succès et au soutien de notre culture : donner le pouvoir d'agir pour atteindre une performance extraordinaire. La norme en matière d'acquisition et de sélection du talent définit les normes minimales permettant d'assurer que le meilleur talent et le mieux qualifié est recruté parmi toutes les possibilités d'embauche et que le processus de recrutement est impartial et non discriminatoire.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>L'objectif de cette politique est de définir les exigences minimales auxquelles l'entreprise, les employés et les représentants des ressources humaines (« RH ») doivent se conformer afin d'attirer le talent qualifié, et de sélectionner et recruter des candidats à l'embauche. Chez IAMGOLD, nos gens sont notre principal atout : l'engagement et la satisfaction de nos employés sont fondamentaux à notre réussite. La Société s'est engagée à maintenir un milieu de travail stimulant où la compétence et le rendement sont reconnus et exempt de toute forme de discrimination contraire à la loi ou fondée sur les rapports personnels.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives <p>Chez IAMGOLD, la vaste thématique de l'emploi est gérée de façon exhaustive par la mise en place de politiques, de normes, de codes et de plans catégorisés qui communiquent les attentes minimales de l'entreprise de façon à favoriser la conformité. Le Service des ressources humaines de l'entreprise gère le processus d'embauche de nouveaux employés, de façon à appuyer la stratégie d'affaires. Le guide de l'employé explique les politiques et pratiques aux nouveaux employés.</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale <p>Les employés doivent faire l'objet d'une évaluation annuelle du rendement avec leur gestionnaire, encadrée par le Service des RH. Des entrevues de départ sont également effectuées pour obtenir des renseignements. Aucun changement important n'a été effectué dans la fonction des RH en 2019.</p>

Message du président		Cibles et réalisations		Éléments généraux d'information		Normes économiques		Normes environnementales		Normes sociales							
Emploi (suite)																	
Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires															
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration										
		a. Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région :															
		i. moins de 30 ans (A)	39	87	18	6	2										
		ii. de 30 à 50 ans (B)	112	89	10	11	5										
		iii. plus de 50 ans (C)	6	2	3	3	4										
		iv. Nombre total d'employés se joignant à l'entreprise (= A+B+C)	157	178	31	20	11										
		v. Nouvelles embauches - hommes	139	157	22	12	7										
		vi. Nouvelles embauches - femmes	18	21	9	8	4										
		b. Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région :															
		i. moins de 30 ans (A)	7	23	33	6	7										
		ii. de 30 à 50 ans (B)	49	77	98	12	18										
		iii. plus de 50 ans (C)	7	20	48	7	9										
		iv. Nombre total d'employés quittant l'entreprise (= A+B+C)	63	120	179	25	34										
		v. Taux de rotation - hommes	49	110	156	11	20										
		vi. Taux de rotation - femmes	14	10	23	14	14										
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration										
		a. Les avantages standard accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel, par sites d'activité importants. Il s'agit notamment et au minimum :															
		i. de l'assurance-vie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible										
		ii. des soins de santé	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible										
		iii. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible										
		iv. du congé parental	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible										
		v. de la retraite professionnelle	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible										
		vi. de l'actionnariat salarié	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible										
		vii. des autres avantages	Oui	Oui	Oui	Oui	Non disponible										
		b. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Sites miniers en exploitation et siège social														

Emploi (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires				
401-3	Congé parental	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
a. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre		Hommes : 1 123 Femmes : 133	Hommes : 2 135 Femmes : 273	Hommes : 514 Femmes : 48	Hommes : 96 Femmes : 67	Hommes : 76 Femmes : 16
b. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre		Hommes : 36 Femmes : 6	Hommes : 142 Femmes : 24	Hommes : 35 Femmes : 4	Hommes : 0 Femmes : 2	Hommes : 4 Femmes : 2
c. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre		Hommes : 36 Femmes : 6	Hommes : 142 Femmes : 24	Hommes : 27 Femmes : 0 (4 encore en congé parental)	Hommes : 0 Femmes : 1	Hommes : 4 Femmes : 1
d. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre		Hommes : 36 Femmes : 6	Hommes : 142 Femmes : 24	Hommes : 27 Femmes : 0 (4 encore en congé parental)	Hommes : 0 Femmes : 1	Hommes : 4 Femmes : 1
e. Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre		Hommes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 100 %	Hommes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 100 %	Hommes : Taux de reprise du travail : 77 % Taux de rétention : 77 %	Hommes : Sans objet – aucun employé en congé parental durant la période de reporting	Hommes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 100 %
		Femmes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 83 %	Femmes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 83 %	Femmes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 100 %	Femmes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 100 %	Femmes : Taux de reprise du travail : 100 % Taux de rétention : 100 %

Message du président	Cibles et réalisations	Éléments généraux d'information	Normes économiques	Normes environnementales	Normes sociales
Relations employés/direction					
Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires				
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent.	Les lois et réglementations du travail varient considérablement d'un pays à l'autre. Puisqu'IAMGOLD détient des exploitations à l'échelle mondiale, il est important qu'elle s'assure de se conformer aux codes du travail locaux.			
	b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :	IAMGOLD s'efforce de veiller à la conformité de toutes ses exploitations aux codes du travail locaux.			
	i. le lieu où les impacts se produisent ;				
	ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires				
	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Cet enjeu se limite aux territoires où IAMGOLD exerce ses activités.			
103-2 L'approche managériale et ses composantes	a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Toutes les exploitations d'IAMGOLD respectent les codes du travail locaux et se conforment à la législation nationale, le cas échéant. Les conditions de travail et autres avantages sociaux négociés sont aussi définis dans les conventions collectives.			
	b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	Il est important qu'IAMGOLD respecte les droits de mouvements syndiqués.			
	c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :	Voir ci-dessus.			
	i. Politiques				
	ii. Engagements				
	iii. Objectifs et cibles				
	iv. Responsabilités				
	v. Ressources				
	vi. Mécanismes de gestion des plaintes				
	vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives				
103-3 Évaluation de l'approche managériale	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :	Aucune activité d'audit ou vérification externe ou interne n'a eu lieu en 2019.			
	a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :				
	i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ;				
	ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ;				
	iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale				
402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social
	a. Le nombre minimal de semaines de préavis généralement fourni aux employés et à leurs représentants avant la mise en œuvre de modifications opérationnelles significatives pouvant les toucher considérablement	2 à 3 semaines	4 semaines	2 semaines	2 semaines
					Cela dépend de la législation locale : entre 2 et 4 semaines.
	b. Pour les organisations disposant d'accords de négociation collective, communiquer si la période de préavis et les dispositions de consultation et de négociation sont précisées dans les accords de négociation collective	Oui	Non	Oui	Sans objet
					Sans objet
MM4 Nombre de grèves et de lock-outs de plus d'une semaine, par pays	Nombre de grèves et de lock-outs de plus d'une semaine, par pays	0	0	0	Sans objet
					Sans objet

Santé et sécurité au travail

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>La santé et sécurité au travail est importante, puisque les risques importants peuvent donner lieu à des conséquences graves pour les parties prenantes d'IAMGOLD, tant à l'intérieur (employés et entrepreneurs d'IMG) et à l'extérieur (communautés hôtes, gouvernement, actionnaires), s'ils ne sont pas gérés efficacement.</p> <p>Des impacts liés à la santé et sécurité peuvent se produire à tout moment et n'importe où aux exploitations d'IAMGOLD.</p> <p>La fonction de SS est décentralisée aux sites et aux fonctions. Le Service de SS du siège social gère la performance globale en SS, mais chaque site a la responsabilité de gérer sa performance locale en SS, conformément aux normes et aux procédures d'IMG. Des ressources financières sont allouées au niveau du siège social pour soutenir les sites, et des professionnels en SS sont établis à chacun de ses sites.</p>
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>Le programme de santé et sécurité adopte une approche basée sur les risques et est guidé par la vision Zéro Incident. Tous les risques importants en santé et sécurité (SS) sont documentés dans les registres de risques de chacun de nos sites et de nos services, qui sont ensuite consolidés par le chef de l'exploitation pour former le registre des risques de l'entreprise. Une fois les risques identifiés, des contrôles de prévention et d'atténuation sont mis en place pour les gérer, s'ils ne peuvent pas d'abord être éliminés. Des audits et des inspections sont effectués pour assurer le maintien et la performance de ces contrôles.</p> <p>IAMGOLD a comme vision d'être le chef de file de l'industrie minière en offrant un milieu de travail sécuritaire, sain et sans blessure. Nos gens ont le pouvoir d'agir et s'engagent à adhérer à la vision Zéro Incident.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport mensuel et statistiques sur la performance en SS (indicateurs de prévention et de résultats): un processus systématique de rapport de la performance utilisé par tous les sites d'IAMGOLD. • Procédure de rapport et de distribution lors d'un incident important (RII), qui comprend le partage des leçons tirées. • Programme Mind Body Achievement (MBA): un programme basé sur le comportement visant à réduire, à signaler et à éliminer les situations et conditions à risque et à encourager et à améliorer le leadership en sécurité parmi les travailleurs. • IAMTRAVELLING: une initiative de sécurité en voyage pour informer et protéger les voyageurs d'affaires et les employés expatriés voyant à l'étranger. • VDMD: le programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC), qui fait un suivi des initiatives en santé et sécurité, ainsi que des plans de gestion de crises et d'intervention d'urgence. • OHSAS18001: deux sites sur trois ont la certification OHSAS. • Gestion des risques de l'entreprise: une initiative visant à identifier et à gérer les risques internes en SS. • Programme d'aide aux employés (PAE): une initiative gérée par les RH qui fournit un soutien professionnel pour la santé et le bien-être des employés d'IMG et de leur famille, comme des conseils psychologiques, nutritionnels et financiers.
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>La conformité aux objectifs de SS de l'entreprise est mesurée à l'aide d'indicateurs de performance clés (IPC), comprenant les indicateurs de prévention et de résultats, qui sont étudiés en collaboration avec les directeurs généraux et le chef de l'exploitation sur une base mensuelle afin de mettre en application les leçons tirées et de continuellement s'améliorer. Les indicateurs de prévention nous permettent de voir comment atteindre nos objectifs, tandis que les indicateurs de résultats nous montrent les façons dont nos systèmes étaient défaillants et les manières de nous améliorer.</p> <p>En 2018, le cadre conceptuel en santé et sécurité a été créé, et il est en cours de mise en œuvre.</p>

Santé et sécurité au travail (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires										
403-1 Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	<p>a. Le niveau auquel chaque comité de santé et sécurité officiel impliquant à la fois les travailleurs et la direction exerce ses activités habituelles au sein de l'organisation</p> <p>Rosebel Il existe des comités de santé et sécurité dans les exploitations minières et les services techniques miniers pour surveiller les questions et les difficultés liées à la SS et fournir des conseils à l'égard des programmes de SS. Il y a aussi des comités d'orientation représentés par les services pertinents pour la mise en œuvre de programmes de SS.</p> <p>Essakane Il y a trois catégories de comités de santé et sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comité exécutif de santé et sécurité (CESS) • 4 comités départementaux de santé et sécurité (CDSS) • 6 comités locaux de santé et sécurité (CLSS) <p>Tous les CLSS relèvent d'un CDSS, qui relève du CESS.</p> <p>Le CESS est composé des membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le directeur général ou son représentant, qui agit à titre de président • Le chef du Service de santé et sécurité ou son représentant • Le président de chaque CDSSE ou leurs représentants (directeurs) • Deux représentants des travailleurs par CDSS • Un représentant du personnel • Un représentant du syndicat • Le chef du Service de santé au travail (clinique) à titre consultatif. <p>Westwood Un comité de santé et sécurité formé de 12 membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 membres syndiqués, comprenant 3 travailleurs à la mine, 1 travailleur à l'usine et 3 travailleurs en entretien mécanique et électrique • 5 représentants de l'employeur, comprenant 2 représentants des opérations, 2 de l'usine et 1 de l'entretien mécanique et électrique. <p>Le comité se réunit sur une base mensuelle (12 réunions par année)</p> <p>Siège social Il y a un comité de santé et sécurité officiel composé de 8 membres.</p> <p>Exploration Sans objet</p>										
b. Le pourcentage de travailleurs dont le travail ou le lieu de travail est régi par l'organisation, qui sont représentés par des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Rosebel</th> <th>Essakane</th> <th>Westwood</th> <th>Siège social</th> <th>Exploration</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entre 50 % et 75 %</td> <td>100 %</td> <td>80,28 %</td> <td>100 %</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration	Entre 50 % et 75 %	100 %	80,28 %	100 %	
Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration							
Entre 50 % et 75 %	100 %	80,28 %	100 %								

Santé et sécurité au travail (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires					
		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration	
403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	a. Les types d'accidents du travail, le taux d'accidents du travail (TAT), le taux de maladies professionnelles (TMP), le taux de journées de travail perdues (TJP), le taux d'absentéisme (TA) et les décès liés au travail pour tous les employés :					
	i. Types d'accidents du travail	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	Blessure nécessitant les premiers soins, blessure nécessitant des soins médicaux, blessure occasionnant des restrictions (BR) et perte de temps en raison d'accident (PTA)	
	ii. Taux d'accidents du travail (TAT = fréquence des accidents du travail, par rapport à la durée de travail totale de l'ensemble des travailleurs au cours de la période de reporting)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE): 1,01 (sur 200 000 heures de travail)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE): 0,28 (sur 200 000 heures de travail)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE): 7,46 (sur 200 000 heures de travail)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE): 0,00 (sur 200 000 heures de travail)	Taux total d'incidents enregistrables (TIE): 0,55 (sur 200 000 heures de travail)	
	iii. Taux de maladies professionnelles (TMP = fréquence des maladies professionnelles par rapport au nombre total d'heures travaillées par tous les travailleurs au cours de la période de reporting)	Données non suivies	Données non suivies	Données non suivies	Données non suivies	Données non suivies	
	iv. Taux de journées de travail perdues (TJP) - (taux de jours d'absence, restrictions et transferts [JART] = impact des maladies professionnelles et des accidents entraînant l'absence des travailleurs concernés ; il est exprimé en comparant le nombre total de journées perdues et le nombre total d'heures de travail prévues au cours de la période de reporting)	Taux JART : 0,37 (sur 200 000 heures de travail) TJP = 0,34 (sur 200 000 heures de travail)*	Taux JART : 0,20 (sur 200 000 heures de travail)	Taux JART : 5,31 (sur 200 000 heures de travail)	Taux JART: 0,00 (sur 200 000 heures de travail)	Taux JART: 0,27 (sur 200 000 heures de travail)	
	v. Taux d'absentéisme (TA = total des jours d'absence ÷ total des jours de travail prévus à l'horaire pendant la période)	4,22 %	Données non suivies	7,70 %	Données non suivies	Données non suivies	
	vi. Nombre total de décès liés au travail	0	1	0	0	0	
	b. Les types d'accident du travail, le taux d'accidents du travail (TAT) et les décès liés au travail pour tous les travailleurs (à l'exclusion des employés) dont le poste ou le lieu de travail sont régis par l'organisation :	Données non suivies	Données non suivies	Données non suivies	Données non suivies	Données non suivies	
	c. Le systèmes de règles utilisé pour enregistrer et communiquer les statistiques d'accident	OSHA	OSHA	OSHA	OSHA	OSHA	

Santé et sécurité au travail (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
403-3	Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés	a. Si des travailleurs dont le poste ou le lieu de travail sont régis par l'organisation sont impliqués dans des activités liées à une incidence élevée ou un risque élevé de maladies spécifiques	Oui	Oui	Oui
		Si oui, fournir une brève description des activités et des risques associés	Exploitation minière et entretien à la mine et à l'usine - risques : exposition à la silice, à l'arsenic, au cyanure, au stress thermique, aux vibrations, au bruit	Il y a principalement le risque de poussières contenant de l'arsenic dans les rôles suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Opérateur d'incinérateur à charbon fin • Opérateur de concasseur • Activités à la salle d'or, comme la fusion • Préparation mécanique au laboratoire • Foreur - Les activités à la fosse et au concasseur présentent aussi des risques d'exposition à la silice • Plomb dans le laboratoire de métallurgie • Les soudeurs sont exposés aux fumées de soudure 	Activités liées à l'exploitation souterraine et à l'entretien de l'équipement minier. <ul style="list-style-type: none"> • Travail comportant la manutention et le levage de charges (blessures physiques) • Travail comportant l'opération de machinerie lourde (blessures physiques et dommage à l'équipement) • Exposition à des contaminants : silice (silicose), particules de diesel (cancer), bruit (perle de l'ouïe), stress thermique, fumées de soudure contenant des métaux lourds (cancer), vibration (TMS), produits chimiques (cyanure, SO₂)
403-4	Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	a. Si des accords formalisés (locaux ou internationaux) sur la santé et la sécurité ont été conclus avec les syndicats	Oui	Oui	Oui
		b. Le cas échéant, dans quelle mesure (en pourcentage) les diverses questions de santé et de sécurité sont traitées dans ces accords			
		i. L'équipement de protection individuel	100 %	100 %	100 % (sous-comité sur l'EPI)
		ii. Les comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	100 %	Non, cela fait partie du code du travail	100 %
		iii. La participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité	100 %	Non, cela fait partie du code du travail	100 %
		iv. La formation et l'éducation	100 %	Non, cela fait partie du code du travail	100 %
		v. Les mécanismes de gestion des plaintes	100 %	100 %	100 %
		vi. Le droit de refuser d'effectuer une tâche dangereuse	100 %	100 %	100 %
		vii. Les inspections périodiques	100 %	100 %	100 %

Formation et éducation

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>La formation et l'éducation sont pertinentes dans les exploitations d'IAMGOLD, puisque dans une industrie technique dynamique en constante évolution, il est important pour IAMGOLD d'avoir des travailleurs qualifiés et compétents.</p> <p>Des occasions de formation et d'éducation sont offertes aux employés d'IAMGOLD.</p> <p>Voir ci-dessus.</p>
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>IAMGOLD fournit des formations sur place ainsi qu'un soutien au développement de carrière par l'entremise d'apprentissages actifs, de projets spéciaux, de rotations de travail, d'affiliations professionnelles et de conférences.</p> <p>IAMGOLD s'engage à fournir à tous les employés le soutien, l'éducation et la formation nécessaires pour assurer un rendement efficace et le maintien des permis et titres professionnels requis.</p> <p>Les évaluations annuelles du rendement sont gérées par le processus de gestion du rendement, qui comprend l'établissement des objectifs ainsi que des évaluations de mi-année et de fin d'année. Les employés et les gestionnaires fixent ensemble les objectifs individuels de rendement qui soutiennent la réalisation des priorités d'affaires. Le suivi des objectifs de rendement rend les individus responsables de leur croissance et de leur développement en tant que membres efficaces de l'équipe d'IAMGOLD. Aucun changement important n'a été apporté à ce processus en 2019.</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	Voir 103-2 (c).

Formation et éducation (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires					
		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration	
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	a. Le nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting, par :					
		i. genre	Genre non suivi dans le reporting : 38,6	Hommes : 19,36 Femmes : 10,16	Hommes : non disponible Femmes : non disponible	Pas de suivi	Hommes : 24 Femmes : 24
		ii. catégorie professionnelle	Catégorie non suivie dans le reporting : 38,6	Cadre : 21,47 Non-cadre : 22,28	Cadre : non disponible Non-cadre : non disponible	Pas de suivi	Cadre : 24 Non-cadre : 24
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	a. Type et champ d'application des programmes mis en œuvre et de l'assistance fournie pour la mise à niveau des compétences des employés.					
		i. Des séances de formation internes	L'entreprise offre une variété de formations en sécurité et en leadership ainsi que de formations techniques et opérationnelles. Les services d'exploitation minière, d'entretien minier et de l'usine ont une fonction de formation et fournissent des formations spécialisées pour améliorer les compétences des employés.	Formations en leadership, en gestion et en TI et formations techniques et linguistiques	Programmes de développement des dirigeants, coffre à outils du superviseur	Principalement concernant la gouvernance et la conformité, comme le cours de sensibilisation à la cybersécurité, la formation sur le Code de déontologie et d'éthique et la formation anticorruption.	Principalement concernant la gouvernance et la conformité, comme le cours de sensibilisation à la cybersécurité, la formation sur le Code de déontologie et d'éthique et la formation anticorruption. Cours d'anglais, formation en secourisme, MBA 2.0

Formation et éducation (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires				
404-2 (suite)	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition (suite)	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
	ii. Le financement de formations externes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	iii. Un retour au travail garanti en cas de longs congés sabbatiques?	Si un employé fait une demande de congé sans solde, expliquant les raisons par écrit, sa demande sera évaluée par l'employeur. Dans la mesure où ses tâches le permettent, le congé sans solde sera accordé pour au minimum 1 jour et au maximum 3 mois. L'employé ne recevra ni salaire ni émoluments durant la période accordée de congé sans solde. L'employeur a le droit d'approuver ou de refuser les demandes de congé sans solde.	Oui	Au cas par cas	Au cas par cas	Non
b. Programmes d'aide à la transition fournis pour faciliter l'employabilité future et la gestion de la fin de carrière due à la retraite ou au licenciement :						
	i. La préparation à la retraite pour les départs en retraite volontaires	Non	Non	Non	Oui	Non
	ii. Le repositionnement pour les personnes souhaitant continuer à travailler	Non	Non	Non	Oui	Non
	iii. Les indemnités de licenciement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	iv. Les services de placement	Non	Oui	Oui	Oui	Non
	v. L'aide (telle que la formation, le conseil) à la transition vers la vie non active	Non	Oui	Oui	Oui	Non
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
	a. Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance et d'évolution de carrière au cours de la période de reporting	Hommes : 39,55 % Femmes : 69,06 % Cadre : 100 % Non-cadre : 100 %	Hommes : 100 % Femmes : 100 % Cadre : 100 % Non-cadre : 100 %	Hommes : 26 % Femmes : 100 % Cadre : 100 % Non-cadre : 89 %	Hommes : 100 % Femmes : 100 % Cadre : 100 % Non-cadre : 100 %	Hommes : 100 % Femmes : 100 % Cadre : 100 % Non-cadre : 75 %

Diversité et égalité des chances

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>IAMGOLD est engagée envers la diversité et l'égalité des chances et cherche à offrir des perspectives d'emploi basées sur les compétences et l'expérience.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p> <p>Le périmètre de l'enjeu comprend toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. Les sites d'exploration et les sites fermés sont inclus, s'il y a lieu.</p>
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>Le Code de déontologie et d'éthique d'IAMGOLD exprime notre engagement envers le respect du droit de tous les employés d'obtenir un traitement équitable, l'égalité des chances et un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement. Notre politique interne en matière de diversité codifie l'importance d'une main-d'œuvre diversifiée, où les droits et les différences des employés sont maintenus et respectés. Chez IAMGOLD, chaque employé a la responsabilité de maintenir un milieu de travail exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement. La politique fournit aussi des lignes directrices spécifiques soulignant l'engagement de l'entreprise à augmenter la diversité de la haute direction et du conseil d'administration.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>L'objectif de l'approche managériale est d'efficacement remplir l'engagement de l'entreprise à embaucher des employés en fonction de leur rendement et de leurs compétences.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités ; v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives <p>Norme en matière de diversité Code de déontologie et d'éthique</p>
103-3	Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale <p>Dans le cadre de l'engagement d'IAMGOLD envers la diversité et l'égalité des chances, nous mesurons et surveillons régulièrement l'efficacité de nos efforts pour créer et promouvoir un processus d'embauche équitable et une main-d'œuvre diversifiée. Sur une base annuelle, tous les employés sont tenus de réaliser un module de formation en ligne sur le Code de déontologie. Aucun changement important n'a été apporté à cet enjeu en 2019.</p>

Diversité et égalité des chances (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires				
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
a. Le pourcentage d'individus présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes :						
i. genre						
	Hommes : Non applicable (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	Hommes : Non applicable (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	Hommes : Non applicable (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	Hommes : 87,5 %	Hommes : Non applicable (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	
	Femmes : Non applicable (représentation par des organes de gouvernance au siège social)	Femmes : Non applicable (représentation par des organes de gouvernance au siège social)	Femmes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	Femmes : 12,5 %	Femmes : Non disponible (représentation par des organes de gouvernance au siège social).	
ii. groupe d'âge :						
moins de 30 ans	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
de 30 à 50 ans	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
plus de 50 ans	Non applicable (représentation par des organes de gouvernance au siège social)	Non applicable (représentation par des organes de gouvernance au siège social)	Non applicable (représentation par des organes de gouvernance au siège social)	100 %	Non applicable (représentation par des organes de gouvernance au siège social)	
iii. le cas échéant, les autres indicateurs de diversité (tels que les minorités ou les groupes vulnérables)	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de suivi	
b. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle dans chacune des catégories de diversité suivantes :						
i. genre	Hommes : 87 %	Hommes : 89 %	Hommes : 91 %	Hommes : 59 %	Hommes : 80 %	
	Femmes : 13 %	Femmes : 11 %	Femmes : 9 %	Femmes : 41 %	Femmes : 20 %	
ii. groupe d'âge :						
moins de 30 ans	6 %	14 %	21 %	10 %	17 %	
de 30 à 50 ans	80 %	80 %	57 %	61 %	58 %	
plus de 50 ans	14 %	6 %	22 %	29 %	25 %	
iii. le cas échéant, les autres indicateurs de diversité (tels que les minorités ou les groupes vulnérables)	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de suivi	

Diversité et égalité des chances (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires					
		Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration	
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	a. Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes pour chaque catégorie professionnelle	Administratif/technicien Femmes : non applicable Hommes : 119 000 \$ Professionnel/superviseur Femmes : 94 030 \$ Hommes : 129 080 \$ Directeur/haut dirigeant Femmes : 144 780 \$ Hommes : 144 640 \$	Administratif/technicien Femmes : 46 530 \$ Hommes : 63 197 \$ Professionnel/superviseur Femmes : 50 459 \$ Hommes : 66 527 \$ Directeur/haut dirigeant Femmes : 99 552 \$ Hommes : 121 090 \$	Administratif/technicien Femmes : 62 812 \$ Hommes : 76 088 \$ Professionnel/superviseur Femmes : 80 960 \$ Hommes : 99 963 \$ Directeur/haut dirigeant Femmes : 127 500 \$ Hommes : 156 869 \$	Administratif/technicien Femmes : 72 924 \$ Hommes : 69 631 \$ Professionnel/superviseur Femmes : 91 748 \$ Hommes : 98 037 \$ Directeur/haut dirigeant Femmes : 148 571 \$ Hommes : 159 874 \$	Administratif/technicien Femmes : 15 373 \$ Hommes : 23 613 \$ Professionnel/superviseur Femmes : 34 065 \$ Hommes : 34 188 \$ Directeur/haut dirigeant Femmes : 135 858 \$ Hommes : 104 498 \$
		b. La définition utilisée pour les « principaux sites d'activité »	Sites miniers en exploitation, exploration et siège social.	Sites miniers en exploitation, exploration et siège social.	Sites miniers en exploitation, exploration et siège social.	Sites miniers en exploitation, exploration et siège social.	

Lutte contre la discrimination

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	
103-1		<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	
		<p>Tous les employés, entrepreneurs et représentants ont le droit de travailler dans un environnement sans discrimination, harcèlement ni violence où chacun est traité avec respect et dignité.</p> <p>IAMGOLD s'efforce de faire en sorte que les employés, entrepreneurs et représentants d'IAMGOLD Corporation soient tenus de respecter les exigences minimales pour éviter et lutter contre le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail. La norme en matière de discrimination, de harcèlement et de violence au travail s'applique à tous les employés, entrepreneurs et représentants dans le monde, y compris les coentreprises, et à toutes les activités se déroulant sur les lieux où IAMGOLD exerce des activités ou lors de la participation à des activités de la Société ou des événements sociaux.</p> <p>La norme en matière de discrimination, de harcèlement et de violence au travail s'applique à tous les employés, entrepreneurs et représentants dans le monde, y compris les coentreprises, et à toutes les activités se déroulant sur les lieux où IAMGOLD exerce des activités ou lors de la participation à des activités de la Société ou des événements sociaux.</p>	
103-2		<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	
		<p>Tout employé, entrepreneur ou représentant dont le comportement est discriminatoire, harcelant ou violent s'expose à des mesures disciplinaires incluant, sans s'y limiter, le congédiement pour motif valable et des poursuites en justice. La discrimination en milieu de travail signifie toute action, politique ou différence de traitement (qu'il soit voulu ou non) ayant une incidence néfaste sur une personne en fonction de la race, l'origine ancestrale, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, les croyances (religion), le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, l'âge, la situation familiale, un handicap ou toute autre considération non fondée.</p> <p>IAMGOLD ne tolère aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de violence.</p> <p>Norme en matière de discrimination, de harcèlement et de violence au travail</p>	

Lutte contre la discrimination (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires					
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>Il existe un programme sur la violence au travail qui accompagne cette norme. Il comprend des mesures et des procédures pour protéger les travailleurs de la violence en milieu de travail, un moyen d'obtenir une aide immédiate ainsi qu'un processus permettant aux travailleurs de signaler des incidents ou d'exprimer des préoccupations.</p> <p>En tant qu'employeur, l'entreprise veille à ce que cette norme et le programme à l'appui soient mis en œuvre et maintenus. Tous les travailleurs et superviseurs recevront des informations et des instructions sur le contenu de la norme et du programme.</p> <p>Les superviseurs sont tenus de respecter cette norme et le programme à l'appui. Les superviseurs ont la responsabilité de s'assurer que les normes et les procédures sont suivies par les travailleurs et que les travailleurs ont l'information dont ils ont besoin pour se protéger. Chaque travailleur doit se conformer à cette norme et au programme à l'appui. Tous les travailleurs sont encouragés à exprimer leurs préoccupations concernant la violence en milieu de travail et à signaler tout incident violent ou toute menace de violence.</p> <p>Aucun changement important n'a été apporté à ce programme en 2019.</p>				
406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	<p>Le nombre total de cas de discrimination au cours de la période de reporting (motivés par l'origine ethnique, la couleur de peau, le genre, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou l'origine sociale, d'après la définition de l'OIT, ou d'autres formes de discriminations pertinentes impliquant des parties prenantes internes et/ou externes dans le cadre de ses activités au cours de la période de reporting)</p> <p>b. Le statut des cas et les mesures prises concernant :</p>	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
		0	0	0	0	Non disponible
		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Pratiques de sécurité

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires					
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>IAMGOLD emploie un personnel de sécurité formé lorsque c'est nécessaire, puisque la sécurité et la sûreté ont une importance primordiale pour l'entreprise.</p> <p>Tous les employés et entrepreneurs en sécurité sont tenus de respecter les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p> <p>Tous les employés et entrepreneurs en sécurité sont tenus de respecter les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p>				
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>Le personnel de sécurité d'IAMGOLD, y compris les entrepreneurs, reçoit une formation alignée sur les politiques et procédures d'IAMGOLD en matière de droits de la personne. La formation intègre les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH)</p> <p>Il est impératif que le personnel de sécurité d'IAMGOLD, y compris les entrepreneurs, respecte les PVSDH et agisse de façon éthique.</p> <p>Politique en matière de droits de la personne</p>				

Pratiques de sécurité (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires					
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>La norme en matière de sûreté d'entreprise s'assure qu'un audit annuel est effectué pour traiter les risques majeurs de sûreté. Ces audits veillent à ce que nos procédures de sûreté soient conformes à la stratégie et aux normes de l'entreprise ainsi qu'à la législation et aux réglementations.</p> <p>IAMGOLD effectue aussi une inspection annuelle des registres de formation des fournisseurs privés de services de sécurité pour assurer leur conformité à la formation sur les PVSDH ainsi qu'aux formations de mise à jour. La formation sur les PVSDH est fournie par un tiers à des membres clés de la direction et aux surintendants.</p> <p>Aucun changement important n'a eu lieu en 2019.</p>				
410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	<p>Rosebel</p> <p>a. Le pourcentage de membres du personnel de sécurité ayant reçu une formation formelle aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme et leur application à la sécurité</p> <p>b. Si les exigences de formation s'appliquent aux organisations tierces qui fournissent du personnel de sécurité</p>	100 %	82,50 %	Sans objet	Sans objet	Sans objet
		Oui	Oui	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Droits des peuples autochtones

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires					
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>Le respect des droits des peuples autochtones est fondamental pour IAMGOLD, surtout en ce qui concerne les activités qui pourraient avoir une incidence sur ces communautés.</p> <p>IAMGOLD déploie des efforts pour que ses employés et entrepreneurs respectent les droits des peuples autochtones.</p> <p>IAMGOLD déploie des efforts pour que ses employés et entrepreneurs respectent les droits des peuples autochtones.</p>				

Droits des peuples autochtones (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>La gouvernance des relations avec les communautés touchées par nos exploitations repose sur la vision Zéro Incident d'IAMGOLD et, ultimement, elle est supervisée par le conseil d'administration, par l'entremise du comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves. Grâce à cette structure, la vision Zéro Incident d'IAMGOLD reçoit la direction et les ressources nécessaires. Chacun de nos sites gère son propre budget de relations et de développement communautaire. Pour ce faire, ils se fondent sur notre politique de développement durable et, plus précisément, sur notre cadre conceptuel en développement durable qui donne des lignes directrices détaillées sur les meilleures pratiques concernant les relations et développement communautaires.</p> <p>En ce qui concerne nos communautés hôtes, IAMGOLD a pour objectif d'aller au-delà de l'initiative Zéro Incident et de fournir des améliorations concrètes aux communautés. Nos objectifs sont de développer les capacités, favoriser la croissance économique, contribuer partout où c'est possible à la santé, l'éducation, le sport et la culture, et travailler en partenariat avec les communautés locales.</p> <p>En tant qu'entreprise, nous intégrons les lignes directrices et normes suivantes à notre approche en relations avec la communauté : la Société financière internationale (IFC), l'<i>International Council on Mining and Metals</i> (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VMDM) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée en relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes nos exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2019.</p>

Message du président	Cibles et réalisations	Éléments généraux d'information	Normes économiques	Normes environnementales	Normes sociales	
Droits des peuples autochtones (suite)						
Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	<p>a. Le nombre total de cas de violations identifiés des droits des peuples autochtones au cours de la période de reporting</p> <p>(1) Le 28 juillet 2019, une interaction a eu lieu entre la police locale et des mineurs artisanaux non autorisés, occasionnant le décès d'un mineur artisanal. L'incident s'est produit à la concession de Rosebel, mais il s'agit d'une action par l'autorité policière. Le gouvernement surinamais a pris les rênes de l'engagement avec les communautés, et Rosebel travaille actuellement sur la mise à jour de son programme de gestion du risque social et le renforcement des relations avec les communautés à proximité.</p> <p>b. Pour les incidents identifiés, le statut des cas et les mesures prises concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les cas examinés par l'organisation ii. les plans de compensation mis en œuvre iii. les plans de compensation ayant été mis en œuvre, dont les résultats sont examinés au cours des procédures d'étude de gestion internes de routine iv. les cas ne faisant plus l'objet de mesures 	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	
		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

Droits des peuples autochtones (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social	Exploration
MM5	Nombre total d'exploitations situées dans les territoires de peuples autochtones, ou à proximité de ces derniers; nombre et pourcentage d'exploitations ou de sites à l'égard desquels il existe des ententes formelles avec les collectivités autochtones	Si les exploitations sont situées dans les territoires de peuples autochtones, ou à proximité de ces derniers	Oui, il y a un village à moins d'un kilomètre d'une fosse à ciel ouvert : Royal Hill	Actuellement, les activités minières se déroulent à l'intérieur de la zone du permis minier. Un programme d'activités a été mis en œuvre pour les activités d'études sur le terrain. Dans ce contexte, nous contribuons étroitement avec les chefs des communautés si nos études se déroulent près des communautés et nous demandons spécifiquement leur approbation avant de commencer des travaux près des maisons.	Oui, Westwood se situe sur le territoire de la communauté de Pikogan.		
	S'il existe des ententes formelles avec les collectivités autochtones	Il y a des protocoles en place pour gérer les activités d'exploitation minière artisanale sur la concession minière. Rosebel, le gouvernement surinamais, les autorités traditionnelles de Nieuw Koffiekamp Makamboa et Kamp Mining N.V. ont signé des ententes sur l'exploitation minière artisanale, une lettre collective portant sur le début des travaux concernant les ressources de la route des résidus est, ainsi que le protocole Roma East. Grâce à ces ententes, il existe maintenant un fondement juridique permettant à un maximum de 500 mineurs artisans de Nieuw Koffiekamp de travailler à deux concessions situées dans la concession de Rosebel.	En ce qui concerne la fosse Wafaka, il existe une entente avec les communautés pour rendre cette zone à la ville à la fin du projet, en ce qui a trait aux terres agricoles. En outre, nous avons signé des protocoles avec les communautés locales pour les nouvelles zones où il y aura une perturbation du sol. Nous avons au total trois protocoles d'entente.	Aucune entente formelle, discussions en cours avec la communauté de Pikogan.			

Message du président	Cibles et réalisations	Éléments généraux d'information	Normes économiques	Normes environnementales	Normes sociales
Évaluation des droits de l'homme					
Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires				
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	IAMGOLD s'engage à établir une culture organisationnelle qui respecte les droits de la personne reconnus internationalement, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, et les quatre principes et droits fondamentaux au travail consacrés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.	IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que tous ses employés et entrepreneurs respectent les principes de droits de la personne, y compris dans le cadre de la politique d'approvisionnement.	IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que tous ses employés et entrepreneurs respectent les principes de droits de la personne, y compris dans le cadre de la politique d'approvisionnement.	
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	IAMGOLD a une politique de développement durable qui intègre les droits de la personne. Son cadre conceptuel en développement durable fournit des directives spécifiques pour mettre en place la politique de façon uniforme et selon les meilleures pratiques à tous les sites.	L'objectif de l'approche managériale est de s'assurer que les droits de la personne de toutes les parties prenantes des exploitations d'IAMGOLD sont respectés.	Politique en matière de droits de la personne	
103-3 Évaluation de l'approche managériale	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :	IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée en relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes nos exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2019.			
412-1 Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	<p>a. Le nombre total et le pourcentage d'opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations de l'impact sur les droits de l'homme, par pays</p>	Rosebel	Essakane	Westwood	
	a. Le nombre total et le pourcentage d'opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations de l'impact sur les droits de l'homme, par pays	Une étude d'impact environnemental et social a été effectuée pour Rosebel antérieurement, et une autre pour Saramacca en 2017-2018.	Nous avons réalisé des études d'impact environnemental et social pour tous les travaux majeurs : Fosse d'Essakane, fosses satellites d'Essakane, déviation Gourououl, fosses satellites de Falagoutou.	Les réunions du comité de suivi de la réinstallation comprenaient des représentants des droits de la personne (associations/ONG et services étatiques) pour vérifier le niveau de mise en œuvre des plans d'action de réinstallation (PAR).	Aucun examen du respect des droits de la personne n'a été effectué à Westwood durant l'année de déclaration.

Évaluation des droits de l'homme (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood
412-2 Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	a. Le nombre total d'heures de la période de reporting consacrées à la formation aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme qui sont pertinentes pour les opérations	Les employés prennent part à des formations de recyclage annuelles d'une durée de 8 heures	Les employés ont été formés, en moyenne pendant 4 heures.	Aucun
	b. Le pourcentage d'employés formés au cours de la période de reporting sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme qui sont pertinentes pour les opérations	4,00 %	70 %	Aucun
412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	a. Le nombre total et le pourcentage d'accords et de contrats d'investissement important incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme (qui ont permis à l'organisation de détenir des parts dans une autre entité ou de lancer un projet d'investissement de capitaux significatif au plan financier)	Aucun accord d'investissement important n'a été signé durant la période de reporting.		
	b. La définition utilisée pour « accords et contrats d'investissement importants »	Un accord qui a permis à l'organisation de détenir des parts dans une autre entité ou de lancer un projet d'investissement de capitaux significatif au plan financier.		

Communautés locales

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>

Communautés locales (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>La gouvernance des relations avec les communautés touchées par nos exploitations repose sur la vision Zéro Incident d'IAMGOLD et, ultimement, est supervisée par le conseil d'administration, par l'entremise du comité sur la sécurité, l'environnement et les réserves. Grâce à cette structure, la vision Zéro Incident d'IAMGOLD reçoit la direction et les ressources nécessaires. Chacun de nos sites gère son propre budget de relations et de développement communautaire. Pour ce faire, ils se fondent sur notre politique de développement durable et, plus précisément, sur notre cadre conceptuel en développement durable qui donne des lignes directrices détaillées sur les meilleures pratiques concernant la communauté et en développement communautaire.</p> <p>En ce qui concerne nos communautés hôtes, IAMGOLD a pour objectif d'aller au-delà de l'initiative Zéro Incident et d'apporter des améliorations concrètes aux communautés. Nos objectifs sont de développer les capacités, favoriser la croissance économique, contribuer partout où c'est possible à la santé, l'éducation, le sport et la culture, et travailler en partenariat avec les communautés locales.</p> <p>En tant qu'entreprise, nous intégrons les lignes directrices et normes suivantes à notre approche en relations avec la communauté : la Société financière internationale (IFC), l'<i>International Council on Mining and Metals</i> (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VMDM) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée en relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes nos exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2019.</p>

Communautés locales (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	<p>a. Le pourcentage d'opérations avec mise en œuvre de l'implication de la communauté locale, des évaluations des impacts et/ou de programmes de développement, notamment l'utilisation :</p> <p>i. d'évaluations des impacts sociaux, comprenant des évaluations de l'impact de genre, d'après des processus participatifs</p> <p>ii. des évaluations et de la surveillance constante des impacts environnementaux</p>	<p>Une évaluation des besoins a été réalisée en 2017 et 2018</p> <p>Une surveillance constante des impacts environnementaux a lieu en fonction de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) réalisée en septembre 2002 pour le projet Rosebel. Les résultats de cette étude ont été communiqués dans un rapport d'évaluation environnementale de Rosebel, qui est continue d'être mis à jour. Une EIES a été mise en œuvre en mai 2013 pour l'agrandissement du parc à résidus. Il y a également un programme continu de suivi environnemental, décrit dans la procédure opérationnelle ENV-PR-03 (suivi des mesures de performance environnementale) du système de gestion environnementale. L'EIES du projet proposé de la fosse satellite Plikin Saramacca a été finalisée en décembre 2018. Il existe un processus continu de mise à jour de toutes les procédures de Rosebel afin d'y inclure les constatations s'appliquant à ce projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étude d'évaluation du PAR-1 : par le comité de suivi de la réinstallation, phase 1 • Étude d'évaluation du PAR-2 : par le comité de suivi de la réinstallation, phase 2 • Études d'évaluation de la productivité agricole : par le comité des producteurs agricoles • Étude archéologique : par des assemblées publiques et des chefs communautaires et religieux • Étude sociale de Falagoutou : par l'assemblée publique de Falagoutou et des chefs communautaires et religieux 	<p>Aucune évaluation. Les communautés locales sont consultées selon les besoins. La mine n'est pas située près des centres urbains.</p>	<p>Ontario : Oui, dans le cadre du processus d'évaluation environnementale pour les gouvernements provincial et fédéral. IAMGOLD s'est engagée à élaborer un plan socioéconomique dans le cadre de ses engagements d'évaluation environnementale</p> <p>Colombie : 16 rencontres communautaires avec les populations locales des villes d'El Zancudo, de Sitio Viejo, d'Otra Mina et de Tiritibí ont eu lieu; au total, 389 personnes ont participé</p> <p>Suriname : Processus d'EIES terminé pour Saramacca</p> <p>Pérou : Dialogue en continu avec la communauté</p> <p>Sénégal : Processus d'EIES terminé pour Boto</p>
			<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance par des organes étatiques : Le BUNEE (Bureau national des évaluations environnementales) a l'autorité souveraine de surveiller les impacts environnementaux des mines au Burkina Faso. Il y a également le BUMIGEB (Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina Faso) et la Direction générale des mines. • Surveillance du niveau de mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale • Surveillance de la gestion des déchets • Mesure des vibrations dans les villages à proximité de la mine • Rencontres avec les membres des commissions permanentes sur l'emploi et les nuisances et écoute des attentes des conseils villageois de développement (CVD) et des conseillers 	<p>La surveillance environnementale est effectuée conformément aux réglementations fédérales et provinciales.</p>	<p>Ontario : Oui, dans le cadre du processus d'évaluation environnementale pour les gouvernements provincial et fédéral. Engagements de surveillance continue pris lors des demandes de permis</p> <p>Colombie : Suivi effectué sur les conditions de l'eau dans les zones d'exploration. Nous avons réalisé deux études différentes à deux périodes différentes dans le but d'obtenir des données sur la qualité de l'eau avant et après le début du processus de forage</p> <p>Pérou : Surveillance environnementale en continu</p> <p>Suriname : Processus d'EIES terminé pour Saramacca</p> <p>Sénégal : EIES soumise et approuvée pour Boto</p> <p>Colombie : rapport d'échantillonage de l'eau</p>

Communautés locales (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
413-1 (suite)	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement (suite)	iii. de la divulgation publique des résultats des évaluations des impacts sociaux et environnementaux	Oui, des réunions de divulgation publique ont eu lieu à Paramaribo, dans les communautés locales de Brokopondo ainsi que dans les communautés de Pikin Saramacca	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport annuel de gestion environnementale et sociale de la mine Le rapport du ministère des Mines et des Carrières Les rapports des commissions sur la nuisance et l'emploi 	Les résultats de la surveillance sont accessibles au public, sur demande.	Colombie : Rapport de surveillance et de conformité environnementale Ontario : Oui, le document sur le processus d'évaluation environnementale est accessible en entier sur le site Web de l'entreprise. Des divulgations publiques sont aussi faites par des bulletins d'information trimestriels et des assemblées publiques Pérou : Rapports accessibles aux communautés locales Suriname : EIES terminée pour Saramacca Sénégal : EIES envoyée et approuvée par le gouvernement, divulgation partielle du rapport au grand public
		iv. de programmes de développement des communautés locales fondés sur les besoins des communautés locales	L'investissement dans des projets par l'entremise du Fonds communautaire de Rosebel sera en partie déterminé par l'évaluation des besoins réalisée en 2018.	<ul style="list-style-type: none"> Financement spécifique de projets pour les jeunes par le projet du Fonds Fer, qui représente les besoins véritables des jeunes vivant à proximité de la mine Les plans communaux de développement (PCD) des municipalités de Falagoutou, de Gorom Gorom et de Markoye et les programmes régionaux de développement (PRD) de la région du Sahel. Grâce à l'évaluation et avec la participation des populations, il est possible de déterminer les besoins en investissement et de les classer en ordre de priorité. Éducation, santé, agriculture, environnement, infrastructure économique, eau, développement des compétences pour les fournisseurs, rétablissement des ménages vulnérables, assainissement, accès à l'énergie 	Des investissements sont faits annuellement dans les domaines de la culture, des sports, de l'éducation et de la santé pour les communautés locales.	Ontario : Oui. Entente sur les répercussions et les avantages conclue avec deux Premières Nations afin d'élaborer de programmes fondés sur les besoins des communautés et un financement en partenariat. Pérou : Oui, un programme d'investissements dans la communauté existe Sénégal : Oui, un programme d'investissements dans la communauté existe Québec : Parrainage d'événements locaux et programmes pour les communautés autochtones locales

Communautés locales (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
413-1 (suite)	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement (suite)	v. de programmes d'implication des parties prenantes fondés sur l'identification de ces dernières	Oui, l'identification des parties prenantes a été réalisée dans le cadre du processus de l'EIES, et la récente évaluation des besoins guide les plans annuels d'engagement des parties prenantes. Les plans sont régulièrement mis à jour pour assurer que toutes les parties prenantes pertinentes sont incluses.	<ul style="list-style-type: none"> Le programme d'alphabétisation des jeunes des villages à proximité de la mine Le développement de jardins maraîchers au profit des femmes réinstallées Le programme de microcrédit par le groupe de solidarité au profit des femmes à proximité de la mine Le Fonds Fer pour le financement de projets des jeunes et des femmes Le programme de rechepétalisation et l'établissement d'une réserve de fourrage pour le bétail Le programme de gestion des forêts des villages pour la disponibilité de fourrage nature au profit des personnes réinstallées 	Oui, les plans d'engagement des parties prenantes sont régulièrement mis à jour pour prendre en compte les changements dans les groupes de parties prenantes.	Ontario : Oui, dans le cadre du processus d'évaluation environnementale pour les gouvernements provincial et fédéral Colombie : Rencontres trimestrielles avec les communautés ainsi que programmes sociaux réguliers pour comprendre les besoins des communautés Sénégal : Oui, identification des parties prenantes effectuée dans le cadre du processus de l'EIES. Des plans d'implication des parties prenantes ont été créés et mis en œuvre.
	vi. de comités et de procédures de consultation de la communauté locale au sens large qui incluent les groupes vulnérables	Oui, nous avons des comités de consultation dans toutes les communautés, spécialement axés sur les jeunes (développement des compétences des jeunes) et les femmes (programmes spéciaux de formation)	Cadres de consultation formels : rencontres avec les commissions sur les nuisances permanentes et l'emploi, le comité de suivi de la réinstallation. Cadres de consultation informels : visites communautaires, visites de la direction, visites techniques des travaux ou des projets. Autres canaux de consultation : enquêtes publiques, rapport du ministère des mines, rapport de RSE.	Des rencontres trimestrielles ont lieu avec la municipalité de Preissac. Un comité de surveillance a été formé en 2019 et des rencontres périodiques ont lieu avec la communauté de Pikogan.	Non disponible	
	vii. de comités d'entreprise, de comités de santé et de sécurité au travail et d'autres organes de représentation des travailleurs visant à gérer les impacts	Comités de consultation dans toutes les fonctions communautaires en tant que comités d'entreprise pour la mine.	Comité d'environnement, santé et sécurité	Comité de santé et sécurité		Colombie : rencontres communautaires régulières et comités de santé et de sécurité au travail Ontario : Oui, dans le cadre des ententes sur les répercussions et les avantages conclues avec les Premières Nations locales Pérou : Oui, réunions régulières de SS Sénégal : oui, réunions hebdomadaires de SS

Communautés locales (suite)

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
413-1 (suite) Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement (suite)	viii. de mécanismes officiels de gestion des plaintes de la communauté locale	Nous avons un mécanisme approuvé de plaintes pour traiter et gérer toutes les plaintes.			<p>Colombie : Comités d'entreprise, comités de santé et de sécurité au travail et autres organes de représentation des travailleurs visant à gérer les impacts</p> <p>Ontario : Un processus formel de plaintes existe</p> <p>Pérou : Un mécanisme de plaintes est en place</p> <p>Sénégal : Processus formel en cours d'élaboration ; processus informel en place</p> <p>Suriname : Oui, un mécanisme formel de plaintes existe</p>
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	a. Les activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales, notamment : i. le lieu géographique des sites d'activité ii. si oui, décrire les impacts négatifs potentiels et réels significatifs des activités	Oui, district de Brokopondo	Dans la région du Sahel, province de l'Oudalan. Principalement près des communes de Falagountou et de Gorom Gorom et les villages à proximité	Preissac, Cadillac	Non disponible
			<ul style="list-style-type: none"> • Poussière, bruit et vibrations • Contamination de l'eau, du sol et de l'air • Accès limité aux zones de chasse, de pêche et de coupe dans la concession • Perte de biodiversité et d'habitat • Perte de terres cultivables • Génération de poussière, de bruit et de vibrations • Diminution des ressources d'eau • Contamination de l'eau, du sol et de l'air • Perte de zones de pâturage 	Événements sismiques ; préoccupations des communautés liées aux dommages structuraux de maisons causés par des événements sismiques. Le bris de barrages pourrait aussi représenter un risque pour les communautés.	Non disponible

Communautés locales (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires			
		Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
MM6	Nombre et description de tout conflit significatif lié à l'usage du territoire ou au droit coutumier des collectivités locales ou des peuples autochtones	Nombre de conflits significatifs liés à l'utilisation du territoire ou de ressources des communautés locales et des peuples autochtones associées aux activités actuelles, planifiées ou proposées	1	Aucun conflit significatif n'a été déclaré en 2019. Cependant, les plaintes à propos de l'impact de nos activités sur des lieux sacrés ont été résolues par la signature du protocole d'entente avec les communautés de Falagountou. <ul style="list-style-type: none">• 60 plaintes mineures ont été déposées en 2019, dont 41 ont été résolues	Aucun Non disponible
	Décrire la nature de ces conflits	(1) Le 28 juillet 2019, une interaction a eu lieu entre la police locale et des mineurs artisans non autorisés, occasionnant le décès d'un mineur artisanal. L'incident s'est produit à la concession de Rosebel, mais il s'agit d'une action par l'autorité policière. Le gouvernement surinamais a pris les rênes de l'engagement avec les communautés, et Rosebel travaille actuellement sur la mise à jour de son programme de gestion du risque social et le renforcement des relations avec les communautés à proximité.	Détail des plaintes déposées en 2019 : achats / services (6), terres (23), bâtiments (01), effets du sautage (5), poussière (2), animaux (14), emploi (3), autres (6).	Sans objet Non disponible	
	Statut des conflits liés à l'utilisation du sol, aux droits coutumiers des communautés locales et aux peuples indigènes	Résolu	Les plaintes les plus importantes concernaient des lieux sacrés. Elles ont été résolues grâce au leadership d'employés locaux et à la participation importante du maire de Falagountou.	Sans objet	Non disponible
	Définition d'un conflit important	Nous classons les conflits sur une échelle de 1 à 5, et les conflits de niveau 4 ou 5 sont considérés comme des conflits « importants ». Un conflit de niveau 4 serait un conflit qui occasionnerait des manifestations, des arrestations ou des allégations de violation des droits de la personne, tandis qu'un conflit de niveau 5 donnerait lieu à une audience devant un tribunal international ou de très importantes manifestations causant des blessures graves ou la mort.			

Communautés locales (suite)

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	Exploration
MM7	Mesures dans lesquelles des mécanismes de plaintes ont été utilisés afin de résoudre les contestations liées à l'usage du territoire ou au droit coutumier des collectivités locales ou des peuples autochtones, et les résultats	Quelles mesures ont été prises pour résoudre les conflits liés à l'utilisation du sol, aux droits coutumiers des communautés locales et aux peuples indigènes?	Nous avons mis à jour notre programme de gestion du risque social et avons mis en œuvre un programme pour renforcer les relations avec les communautés à proximité. Rosebel, le gouvernement surinamais, les autorités traditionnelles de Nieuw Koffiekamp Makamboa et Kamp Mining N.V. ont signé des ententes sur l'exploitation minière artisanale, une lettre collective portant sur le début des travaux concernant les ressources de la route des résidus est, ainsi que le protocole Roma East. Grâce à ces ententes, il existe maintenant un fondement juridique permettant à un maximum de 500 mineurs artisans de Nieuw Koffiekamp de travailler à deux concessions situées dans la concession de Rosebel.	Recensement des biens par un organisme indépendant, mise en place d'un comité de négociation aboutissant à des ententes de compensations autour de : remplacements des champs, compensation financière, mise en œuvre d'un programme de restauration des moyens de subsistance (labour, fourniture d'engrais et de semences, accompagnement technique).	Sans objet	Non disponible
	Les procédures de plaintes ont-elles été utilisées?	Oui		Oui, la procédure des plaintes a été utilisée. Réception de la plainte (téléphone, rencontre, lettre, etc.), information au plaignant que la plainte sera analysée, proposition de solution, validation et mise en œuvre de la solution. La plainte est fermée lorsqu'une solution a été mise en œuvre.	Sans objet	Non disponible
	Quel était le résultat des procédures utilisées?	Nous avons signé plusieurs ententes et avons mis à jour notre stratégie d'approche communautaire		41 plaintes sur 60 ont été résolues en 2019, soit 68 %. Les plaintes non restantes concernant principalement les effets du sautage, et la BUMIGEB, en accord avec les communautés locales, réalisera une étude à ce sujet.	Sans objet	Non disponible

Exploitation minière artisanale

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>L'exploitation minière artisanale peut être difficile à éviter dans des zones où la réglementation publique à cet effet est minimale ou inexiste. IAMGOLD reconnaît les impacts négatifs de ces activités et déploie des efforts pour les réduire à ses sites.</p> <p>L'enjeu se limite aux endroits où nous détenons des sites en exploitation.</p> <p>L'enjeu se limite aux endroits où nous détenons des sites en exploitation.</p>
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>IAMGOLD déploie des efforts pour faire en sorte que nos exploitations coexistent harmonieusement avec les exploitants miniers artisanaux, incluant de fournir à ces derniers des formations sur les méthodes sécuritaires de manutention des produits chimiques. Nous avons un certain nombre d'accords en place avec des exploitants miniers artisanaux à l'échelle mondiale.</p> <p>L'objectif de cette approche est d'assurer que les bonnes pratiques en santé et sécurité sont respectées et que l'impact sur l'environnement est minimal.</p> <p>En tant qu'entreprise, nous intégrons les lignes directrices et normes suivantes à notre approche en relations avec la communauté : la Société financière internationale (IFC), l'<i>International Council on Mining and Metals</i> (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH).</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée en relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes nos exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2019.</p>

Message du président	Cibles et réalisations	Éléments généraux d'information	Normes économiques	Normes environnementales	Normes sociales
Exploitation minière artisanale (suite)					
Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	Rosebel	Essakane	Westwood	
MM8 Nombre (et pourcentage) de sites d'exploitation de l'entreprise sur lesquels, ou à proximité desquels, se déroulent des activités minières artisanales ou à petite échelle (ASM); risques associés à ces activités et mesures prises pour les gérer ou les atténuer	<p>Indiquer les endroits où l'exploitation minière artisanale a lieu, aux sites de l'entreprise ou à proximité, ou là où elle présente des risques pour les exploitations de l'entreprise</p> <p>Signaler le nombre de sites d'exploitation minière artisanale sur le site ou à proximité et décrire la situation</p> <p>Identifier la nature des risques (répondre oui ou non aux enjeux ci-dessous et fournir une brève description, incluant les mesures prises pour gérer et atténuer ces risques) :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Risques environnementaux (par exemple : pollution au mercure et au cyanure, décharge de résidus dans les réseaux hydrographiques) ii. Risques et accès des équipes de sécurité iii. Risques pour la santé 	<p>Il y a deux emplacements sur la concession de l'entreprise où des activités d'exploitation minière artisanale ont lieu, conformément aux ententes signées avec les parties prenantes : une dans la fosse Roma East et une en cours de préparation dans la zone des ressources des résidus est.</p> <p>2</p>	<p>Il y a des sites d'orpaillage traditionnel tout autour de la concession minière. Les activités d'exploitation sont effectuées dans un lieu clôturé, alors les risques sont réduits, mais il y a parfois des interactions entre notre équipe d'exploration et les mineurs artisanaux. Nous continuons de surveiller ces sites d'orpaillage et avons offert un soutien aux chefs des associations d'exploitation minière artisanale en termes de sensibilisation à la santé et sécurité.</p> <p>Environ 9 mineurs en 2019, mais le nombre fluctue.</p>	<p>Sans objet</p>	
	<p>Risques : Oui, l'utilisation du mercure au site de l'exploitation minière artisanale.</p> <p>Mesures d'atténuation : actions de tiers sur lesquelles ni Rosebel ni le gouvernement local n'exercent de contrôle.</p> <p>Risques : Violence contre le personnel de sûreté et les forces gouvernementales</p> <p>Mesures d'atténuation : Les véhicules des agents de sûreté sur le terrain sont protégés par des grilles métalliques sur les vitres, et le personnel est muni d'EPI tactique (p. ex., boucliers et casques antièmeutes)</p> <p>Risques : Utilisation du mercure sur le site</p> <p>Mesures d'atténuation : Actions de tiers sur lesquelles ni Rosebel ni le gouvernement local n'exercent de contrôle.</p>	<p>Risque : Effondrement de terrain, pollution (eau et air) par le cyanure et le mercure, incursion sur le site minier.</p> <p>Mesures d'atténuation : inclure l'association des orpailleurs à des fins de sensibilisation.</p> <p>Risque : Insécurité (zone fréquentée par des personnes armées), agressions physiques ou verbales, risque de tomber dans un trou, difficultés d'accès, risques d'éboulement</p> <p>Mesures d'atténuation : participation importante du Service de la sûreté lors des déplacements à l'extérieur du site, pour assurer le respect de la procédure de sortie hors site. Assurer un engagement régulier auprès des associations de mineurs artisanaux et des leaders communautaires.</p> <p>Risque : Contamination par les polluants, poussière, chutes pouvant causer la mort.</p> <p>Mesures d'atténuation : Participation des leaders communautaires et des associations de mineurs artisanaux soutien pour une sensibilisation par rapport aux pratiques de santé et sécurité, soutien aux installations, meilleure prise en charge sanitaire, installation de latrines, etc.</p>	<p>Sans objet</p> <p>Sans objet</p> <p>Sans objet</p> <p>Sans objet</p> <p>Sans objet</p>		

Réinstallation

Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires	
103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>Par la nature de l'exploitation minière, les activités de production nécessitent intrinsèquement une utilisation et une transformation du sol. IAMGOLD s'engage à réinstaller ses sites d'une façon sécuritaire et durable pour l'environnement et les communautés locales.</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p> <p>Voir ci-dessus.</p>	IAMGOLD s'efforce de limiter la réinstallation de communautés dans la mesure du possible.
103-2 L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>La norme en matière de développement durable d'IAMGOLD définit la nécessité d'un plan de fermeture dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social requise à chaque site. Le plan de fermeture doit décrire la stratégie proposée du site pour la transition à un état stable à la fin des activités minières commerciales, et il sera élaboré sous la direction de l'équipe de santé, sécurité et développement durable du siège social, en coordination avec la direction du site et l'équipe d'exploitation.</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>L'objectif de l'approche managériale est de s'assurer que chaque site dispose d'un plan exhaustif pour la réhabilitation de la concession minière qui répond à toutes les exigences de la norme de fermeture de l'entreprise.</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>En tant qu'entreprise, nous intégrons les lignes directrices et normes suivantes à notre approche en relations avec la communauté : la Société financière internationale (IFC), l'<i>International Council on Mining and Metals</i> (ICMM), le programme Vers le développement minier durable (VMDM) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVDH). Plus précisément, notre politique de réinstallation utilise la norme de performance 5 des directives de l'IFC et dispose de lignes directrices exhaustives sur l'engagement communautaire afin d'assurer un processus participatif pour toutes les parties prenantes.</p>
103-3 Évaluation de l'approche managériale	<p>Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :</p> <p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 	<p>IAMGOLD veille à ce que son équipe dévouée en relations avec la communauté entretienne un dialogue en continu avec la communauté locale pour promouvoir la confiance et la transparence. Toutes nos exploitations ont un mécanisme de plaintes en place pour assurer que les problèmes signalés sont résolus promptement. Aucun changement important n'a eu lieu en 2019.</p>
MM9 Sites où des réinstallations ont eu lieu, nombre de foyers réinstallés pour chaque occasion, et impacts de la réinstallation sur les moyens de subsistance	<p>Rosebel</p> <p>Y a-t-il eu des réinstallations de communautés?</p>	<p>Essakane</p> <p>Non</p> <p>Westwood</p> <p>Non</p>

Message du président	Cibles et réalisations	Éléments généraux d'information	Normes économiques	Normes environnementales	Normes sociales	
Planification de la fermeture						
	Éléments d'information	Éléments d'information nécessaires				
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	<p>a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent</p> <p>b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires <p>c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu</p>	<p>Un gisement économique est considéré comme n'étant pas infini, et l'exploitation active finira par se terminer. IAMGOLD s'engage envers la fermeture minière responsable.</p> <p>À la fermeture, certaines composantes minières demeureront en place et pourraient transformer de façon permanente la topographie existante. Il s'agit principalement de parcs à résidus, de haldes à stériles et d'ouvrages liés aux fosses à ciel ouvert et souterraines. Les efforts de réhabilitation sont orientés vers une utilisation finale du sol adéquate, conformément aux critères de fermeture convenus, comme la stabilité physique, chimique et biologique.</p> <p>Le périmètre de l'enjeu comprend toutes les exploitations gérées par IAMGOLD. Il est attendu que les plans de fermeture des projets avancés d'exploration et de mise en valeur, et les sites fermés respectent ou aillent au-delà des lois et règlements pertinents.</p>	Les projets en coentreprise où IAMGOLD n'est pas l'exploitant sont exclus.		
103-2	L'approche managériale et ses composantes	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu</p> <p>b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale</p> <p>c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives 	<p>La norme en matière de développement durable d'IAMGOLD définit la nécessité d'un plan de fermeture dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social requise à chaque site. Le plan de fermeture doit décrire la stratégie proposée du site pour la transition à un état stable à la fin des activités minières commerciales, et il sera élaboré sous la direction de l'équipe de santé, sécurité et développement durable du siège social, en coordination avec la direction du site et l'équipe d'exploitation.</p> <p>Les plans de fermeture sont exigés à toutes les exploitations d'IAMGOLD. La plupart des plans de fermeture sont régulièrement mis à jour au cours de la durée de vie de la mine (DVM). Les plans de fermeture minière sont mis à jour tous les cinq ans pour les sites d'exploitation ou en fonction des règlements de la direction. La réhabilitation progressive est fortement encouragée, lorsqu'elle est possible.</p> <p>Le but de la gestion est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se conformer à toutes les exigences réglementaires applicables - Se préparer adéquatement pour la transition d'exploitation à la fermeture afin d'assurer que les aspects environnementaux et sociaux sont pris en compte et qu'un financement suffisant est prévu - Mettre en place les activités de réhabilitation et surveiller leur efficacité. <p>IAMGOLD élabore une norme interne de fermeture détaillant les exigences de fermeture définies dans la norme en matière de développement durable d'IAMGOLD.</p>			
103-3	Évaluation de l'approche managériale	Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :	<p>a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale 			
MM10	Nombre et pourcentage d'exploitations ayant un plan de fermeture		Rosebel	Essakane	Westwood	
		Plan de fermeture (oui/non, date de la dernière mise à jour, statut)	Oui, plan de fermeture mis à jour en 2018.	Oui, plan de fermeture mis à jour en 2019.	Oui, plan de fermeture mis à jour en 2016.	
		Pourcentage d'exploitations ayant un plan de fermeture	100 %. Les plans de fermeture minière sont régulièrement revus et mis à jour et aident à documenter les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS), qui est mise à jour au moins annuellement.			

Politiques publiques

Éléments d'information		Éléments d'information nécessaires				
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	a. Une explication de la ou des raisons pour lesquelles l'enjeu est pertinent	Comme c'est le cas avec nos communautés hôtes, IAMGOLD déploie des efforts pour maintenir de bonnes relations par l'entremise d'un dialogue continu avec les gouvernements hôtes afin de promouvoir la confiance et la transparence.			
		b. Le périmètre de l'enjeu pertinent, décrivant notamment :	Cet enjeu se limite à nos exploitations et à nos activités.			
		i. le lieu où les impacts se produisent ; ii. la responsabilité de l'organisation en relation avec ses impacts. Par exemple, si l'organisation a été à l'origine d'impacts ou y a contribué, ou est directement liée aux impacts à travers ses relations d'affaires				
103-2	L'approche managériale et ses composantes	c. Toute limitation spécifique concernant le périmètre de l'enjeu	Cet enjeu se limite à nos exploitations et à nos activités.			
		a. Une explication de la manière dont l'organisation gère l'enjeu	Pour des questions de principe et de politique, IAMGOLD ne verse pas de contribution à des partis politiques, à des politiciens ou à des institutions affiliées.			
		b. Une déclaration concernant l'objectif de l'approche managériale	Consulter la politique et la norme anticorruption			
		c. Une description des éléments suivants, si l'approche managériale inclut ce composant :				
103-3	Évaluation de l'approche managériale	i. Politiques ii. Engagements iii. Objectifs et cibles iv. Responsabilités v. Ressources vi. Mécanismes de gestion des plaintes vii. Actions spécifiques, telles que les procédures, les projets, les programmes et les initiatives				
		Pour chaque enjeu pertinent, l'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :	Aucune revue de l'approche managériale en 2019.			
		a. Une explication de la manière dont l'organisation évalue l'approche managériale, notamment :				
415-1	Contributions politiques	i. les mécanismes permettant d'évaluer l'efficacité de l'approche managériale ; ii. les résultats de l'évaluation de l'approche managériale ; iii. tout ajustement consécutif de l'approche managériale				
			Rosebel	Essakane	Westwood	Siège social
		a. La valeur monétaire totale des contributions politiques financières et en nature distribuées directement et indirectement, ventilée par l'organisation par pays et destinataire/bénéficiaire	0	0	0	Exploration
		b. Le cas échéant, les modalités d'estimation de la valeur monétaire des contributions en nature	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

